

Quels paysages urbanisés pour demain?

ateliers techniques régionaux du paysage

collection du Conseil régional de Bretagne

ISBN : 2222222222

© 2006, atelier cité architecture/Conseil régional de Bretagne

atelier cité architecture

9 cité Dupetit Thouars - 75003 PARIS

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7

Illustration de couverture: ...

Illustration des articles et commentaires: Laure Planchais (LP), Serge Moëlo (SM)

ateliers techniques régionaux du paysage

I

Actes de l'atelier du 14 décembre 2005

Quels paysages urbanisés pour demain?

sous la direction de

Xavier Malverti

Aleth Picard

Conseil régional de Bretagne

Sommaire

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Préface GÉRARD MÉVEL | 7 |
| Les objectifs de l'Eco-FAUR ISABELLE THOMAS | 9 |
| Les paysages urbanisés: constats et enjeux XAVIER MALVERTI | 11 |
| Ménagement territorial et écologie existentielle THIERRY PAQUOT | 29 |
| De la qualité environnementale au développement durable ALETH PICARD, D'APRÈS ALAIN BORNAREL | 37 |
| Aménager durablement le rural et l'urbain PHILIPPE MADEC | 45 |
| Pour une attention portée aux territoires du quotidien LAURE PLANCHAIS | 55 |
| Une dynamique de développement durable: Silfiac (56) ALETH PICARD | 67 |
| <i>TÉMOIGNAGES</i> — Développement durable ou développement local ? SERGE MOËLLO | 85 |
| Aménagement durable des paysages urbanisés en Bretagne ? ALETH PICARD | 89 |
| <i>TÉMOIGNAGES</i> — Une région sur le chemin ANDRÉ SAUVAGE | 93 |
| <i>TÉMOIGNAGES</i> — À propos du développement durable JEAN-MICHEL PERCHE | 99 |

Préface

GÉRARD MÉVEL

Après un premier atelier au mois de Juin, portant sur le droit et la réglementation dans le domaine de l'affichage et de la publicité, nous abordons aujourd'hui le thème du paysage urbanisé pour demain. Au-delà de la définition qui sera sans doute différente selon que l'on s'adresse à un urbaniste, un paysagiste, un sociologue un géographe, un historien, un économiste, un juriste, un architecte, un poète ou à chacun d'entre nous, le paysage est multiple, évolutif parce qu'il fait appel à notre subjectivité, à nos émotions. Cette approche appelle à répondre à certaines interrogations. La question essentielle pour nous, collectivité régionale est de bien définir les enjeux pour la Bretagne. Ce sont d'abord les enjeux économiques, sociaux et culturels. Les activités humaines façonnent le paysage qui peut être caractérisé à partir des orientations économiques d'une région. La qualité du paysage devient un critère de plus en plus déterminant dans les choix résidentiels, le développement du tourisme et l'implantation des entreprises. Plus globalement, le cadre de vie constitue bien un facteur d'attractivité de premier plan. Ce sont aussi les enjeux environnementaux Un littoral d'une exceptionnelle beauté pour l'instant préservé, mais menacé, par le développement urbain, la concentration humaine, la pression foncière, les atteintes portées à la loi « Littoral ».

Ces enjeux font du paysage une composante essentielle d'une démarche de développement durable. Nous le savons, ce patrimoine fragile est menacé et nous assistons à une certaine dégradation des paysages. Alors, comment préserver et reconquérir les paysages? Quelles actions et quelle politique globale pour la Région Bretagne? Notre réflexion porte dans trois directions. Impulser

Que recouvre la notion de paysage ?

Comment peut-on l'aborder: démarche individuelle ou collective?

Quels types de relations existe t-il entre la société et le paysage: valorisation du patrimoine naturel, renforcement de l'identité culturelle, choix de l'usage des sols ?

Quelles sont les modalités d'analyse du paysage?

Gérard Mével, est Vice-Président du Conseil régional de Bretagne.

Qualité des habitats.

Des espaces naturels remarquables.

une certaine dégradation des paysages. Une urbanisation périurbaine, mal maîtrisée; entrées de villes trop souvent négligées, parfois défigurées; consommation accélérée des sols; disparition du bocage qui constitue, entre autres, une richesse patrimoniale; banalisation des constructions, des matériaux...).

une nouvelle dynamique intégrant une culture du paysage en Bretagne pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs. Harmoniser les actions avec celles menées par ses partenaires. Jouer un rôle d'animation, de coordination, pour une approche qualitative en matière d'aménagement.

Pour illustrer cette volonté politique de la région, nous pouvons donner en exemple de cette exigence, la mise en œuvre d'un nouveau dispositif régional. Le dispositif « Éco-Faur » est une politique au service du développement durable. La Région a en effet décidé d'accompagner les collectivités qui conduisent une réflexion globale sur leur aménagement et souhaitent inscrire leurs investissements dans une perspective de développement durable. L'Éco-Faur, qui est à notre connaissance un dispositif unique en France, met en place. Une politique ambitieuse, qui répond aux nombreuses initiatives que prennent les élus locaux, confrontés à de nouvelles exigences de qualité. Une politique qui s'inscrit résolument dans une logique de développement durable, centrée sur un urbanisme de qualité, l'innovation environnementale, qui privilégie la maîtrise et les économies d'énergie, la haute qualité environnementale dans les bâtiments publics, les économies d'eau, la gestion économe des espaces, des déplacements ou encore la qualité de l'air. Une politique qui participe à la construction d'un aménagement équilibré de notre territoire, qu'il soit urbain ou rural. Une politique qui développe une nouvelle culture environnementale et favorise la démocratie participative. Une politique qui participe également à la formation, la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement. Une politique, en adéquation avec son temps, avec la société, confrontée à des défis environnementaux majeurs, avec les nouvelles attentes des citoyens dans ce domaine.

Il s'agit là d'une rupture qualitative qui refonde la démarche d'aménagement sous un angle nouveau, réunissant à la fois le respect environnemental, l'incitation à la création architecturale et paysagère, afin de lutter contre l'uniformisation, la banalisation.

Les objectifs de l'Eco-FAUR

- ISABELLE THOMAS

Le dispositif de l'Eco-FAUR, qui se substitue à l'ancien FAUR est guidé par deux objectifs politiques : répondre aux demandes de notre société et apporter un progrès en matière d'urbanisme. La volonté du Conseil Régional de répondre aux demandes des collectivités qui souhaitent inscrire leurs investissements dans une perspective de développement durable. Il s'agit de promouvoir un urbanisme construit sur une vision intégrant l'ensemble des préoccupations d'environnement et de mettre en place un dispositif pour inciter et aider les collectivités locales à prendre en compte, dans leurs actions et projets, la dimension « développement durable », véritable révolution culturelle.

L'objectif de ralentir et de stopper la dégradation de l'environnement dont la cause principale établie est le mode de développement urbain. Il y a prise de conscience aujourd'hui que l'on peut développer les villes et les bourgs autrement. Il est nécessaire d'arrêter le mitage du territoire et des paysages sous forme de développement anarchique des lotissements. En Bretagne, cette dégradation de l'environnement ne concerne pas seulement le territoire sous l'emprise du développement urbain mais aussi la qualité de l'eau. Cette politique du conseil régional est aussi fondée sur l'état des lieux de production du CO₂ dont les deux causes majeures sont les transports et déplacements, et l'habitat. Cette réalité a été mise en valeur par une étude menée conjointement par le Conseil régional et l'ADEME. Ces constats guident la volonté du Conseil régional de trouver des solutions à cette dégradation de l'environnement.

Isabelle Thomas,
est Présidente
de la Commission
Environnement au Conseil
régional de Bretagne.

La volonté d'apporter un progrès en matière d'urbanisme et de construction est aujourd'hui clairement affirmée. Les nouvelles technologies ne concernent pas seulement l'informatique mais aussi l'urbanisme, les matériaux de construction, les énergies renouvelables ou les techniques de maîtrise de l'énergie. Notre devoir est de promouvoir ces nouvelles technologies favorables à l'environnement afin d'en faire baisser les coûts. La principale innovation du nouveau dispositif Eco-FAUR réside dans l'exigence d'une approche globale pour l'élaboration des projets d'aménagement. Un projet urbain doit être construit dans sa globalité et dans la transversalité des questions. Il est nécessaire d'élargir les questionnements aux aspects sociaux, économiques, culturels et environnementaux. Ce caractère global et transversal constitue l'un des critères principaux retenus dans la procédure Eco-FAUR par le Conseil régional et le comité d'expertise.

Un nouveau dispositif : l'Eco-FAUR

Le dispositif de l'Eco-FAUR a été voté en décembre 2004. Le premier appel à projet a été lancé en mai 2006. Le dispositif est fondé sur la nécessité d'assurer une vision globale des aménagements avant de mettre en place les procédures et les investissements. Nous avons ainsi proposé pour les communes de petite taille, qui n'ont pas les moyens d'être munies d'un service d'urbanisme pour mener des études, de financer les études à hauteur de 50 à 80%. Le premier appel à projet a été lancé le 15 mars 2005. Il concerne trois grandes catégories d'aménagements : Habitat, Équipements et bâtiments publics, Espaces publics. Les projets sur l'habitat concernent la construction de nouveaux quartiers. Il s'agit d'éviter l'étalement urbain sous forme de lotissements. Nous avons choisi d'utiliser le mot espace public pour rompre avec la politique de l'aménagement des centres bourgs telle qu'elle a été pendant des décennies dans le cadre de l'ancien dispositif. Il s'agit de proposer des espaces publics ouverts à tous qui doivent tisser du lien social. L'aménagement de ces espaces public doit prendre en considération plusieurs cibles du dispositif.

Les principaux thèmes d'action retenus sont les suivants : Urbanisme innovant et qualitatif, Gestion des espaces, Haute Qualité Environnementale (HQE), Économie et maîtrise de l'énergie, Économie d'eau, Réduction du bruit, Qualité de l'air. L'objectif majeur des appels à projet est de constituer un urbanisme de qualité. Les projets qui seront retenus dans le premier appel et dans l'appel de 2006 ne seront pas retenus en 2007, 2008 et 2009. Nous ne sommes pas sur une jurisprudence fixée dans le temps, mais nécessairement évolutive. Nous espérons que les propositions, qui sont aujourd'hui innovantes et que nous soutenons, seront demain la norme. Il y aura alors d'autres techniques, d'autres idées, d'autres innovations à promouvoir.

En rapport avec les cibles HQE retenues pour les projets urbains, nous avons fixé des critères à retenir dans les dossiers. Réflexion globale, transversalité, légitimité; Économie et gestion des espaces; Urbanisme ou bâtiment innovant et exemplaire; Liaisons entre espaces urbanisés et espaces "naturels"; Qualité architecturale et paysagère; Déplacements et accessibilité multimodaux; Mixité sociale et des usages; Économie et maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables; Économie et gestion de l'eau; Choix des matériaux; Confort acoustique, visuel, olfactif et hygrothermique; Gestion des déchets; Qualités sanitaires (espaces, air, eau); Gestion du chantier; Entretien et maintenance; Pédagogie, concertation, évaluation. Tous les critères ne sont pas obligatoires, il s'agit d'une démarche. Les bénéficiaires sont les communes et les EPCI.

La sélection des projets est faite par la commission permanente du Conseil régional constituée d'élus après avis d'un comité d'expertise comprenant des élus (association des maires de Bretagne, élus pionniers dans le domaine du développement durable...), des techniciens, des professionnels et des universitaires. Ce comité est là pour empêcher les élus de rester figés dans leur position. Son rôle est de faire partager des expériences innovantes et de donner un avis technique sur les projets.

Les modalités de subventions sont de deux sortes : entre 20% et 50% pour les travaux, entre 50% et 80 % pour les études pour les communes de petite taille. Il y a des règles de déontologie et un devoir de confidentialité relatif au débat, ce qui n'est pas toujours facile à tenir.

Les dossiers doivent être constitués des pièces suivantes : note descriptive motivée du projet au regard des objectifs de la Région, plans de situation et plans de masse en couleur, devis détaillés au stade, avant-projet minimum, plan de financement prévisionnel, échéancier prévisionnel de réalisation du projet, délibération de la collectivité, avis de l'Architecte des Bâtiments de France si le secteur concerné relève de sa compétence.

Nous sommes très satisfaits de l'accueil de ce premier appel à projet. Nous avons reçu 190 projets. Certes 98 dossiers concernent encore l'espace public et plutôt des aménagements de centre bourg selon les pratiques de l'ancien dispositif. Cependant, de très beaux projets ont été retenus qui auront un rôle pédagogique et d'exemplarité.

Les paysages urbanisés : constats et enjeux

• XAVIER MALVERTI

Depuis un siècle, l'évolution constante de la population urbaine est manifeste : en 1900, seule 10% de la population mondiale résidait en ville, aujourd'hui nous dépassons les 50%.

Le fait urbain s'en est trouvé profondément altéré sans que nous ayons pu forger des outils pour le comprendre ni en assurer une transformation soutenable. Le citoyen, qui vit dans une aire urbaine étendue, s'identifie difficilement au territoire de sa ville. Les fonctions d'une ville et les lieux construits par les dispositifs urbains sont des notions qui ne se recouvrent plus.

Le paysage, produit de relations entre l'homme et la nature dans la longue durée de l'histoire, peut être révélateur des dysfonctionnements. Notre civilisation, dans la course effrénée à la production et à la croissance, s'est progressivement affranchie du territoire et de la géographie des lieux. Elle traite le territoire comme une surface dépourvue de signification propre et le couvre d'objets et de fonctions qui menacent son cycle de vie.

Des prothèses techniques de plus en plus nombreuses ont été inventées et mises en place pour contrecarrer les effets négatifs de notre développement. La forme de notre urbanisation et la façon dont elle consomme les ressources humaines et territoriales constituent les principaux facteurs de la dégradation environnementale, sociale et économique. Le développement des espaces péri-urbains peut être considéré comme le symptôme de cette crise.

Xavier Malverti, architecte, il exerce au sein d'Atelier Cité Architecture (ACA). Il est aussi maître-assistant à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine, et chercheur GEVR, équipe habilitée par le BRA, Ministère de la Culture. Chargé de cours à l'École des Ingénieurs de la Ville-Paris.

Les espaces naturels régressent sous la pression des villes

Les études statistiques sont nombreuses pour montrer comment la ville continue encore à grignoter sans répit le territoire français.

La DATAR a mis en évidence que le développement résidentiel du rural constitue un des faits marquant des campagnes françaises depuis les années 70.

L'évolution de la construction du logement en France sur la dernière décennie est un indicateur objectif de l'évolution des territoires et de la localisation des ménages. Ces statistiques permettent de constater le dynamisme de la production de maisons, supérieure à 65% de la production d'habitat collectif. La construction individuelle représente 62% de la construction neuve (sur les 300 000 logements construits par an depuis 1999). Dans son livre blanc sur «la fin des paysages», la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et rural (FNSAFER) notait que 79% des français considèrent la maison individuelle comme l'habitat idéal. Plus de deux français sur quatre occupent déjà une maison avec jardin et un troisième quart aspire à un logement individuel.

Les études constatent un très fort dynamisme de la construction dans les zones rurales. Ces espaces sont ainsi construits à un rythme près de 2,5 fois plus rapide que celui de Paris. La majorité des maisons individuelles sont construites hors zone de lotissement et zone déjà urbanisée. Le marché de l'individuel est divisé en un secteur diffus qui représente environ 80% de la construction et un secteur groupé qui se partage les 20% restant (lotissements, ZAC et opérations groupées).

La dissémination territoriale des habitations dans des zones rurales de plus en plus reléguées ne peut être attribuée au seul désir de fuir la ville, le bruit, la pollution et la densité de population, ou de se rapprocher d'une campagne idéalisée. L'attrait des maisons individuelles en milieu rural mais pro-

che des villes débute dans les années 80. L'attraction du rural est renforcée par une hémorragie urbaine dont les causes tiennent à la fois aux nouvelles dispositions prises par l'État pour favoriser l'accession à la propriété (par exemple, après les « chalandonnettes », avec les futures maisons à 10 000 euros de Borloo), à la facilité du déplacement individuel et à la diffusion de l'idéologie « la ville à la campagne ».

Ce désir de nature masque le rejet des conditions de vie et de certaines proximités sociales proposées dans les banlieues urbaines érigées dans les années 60 et 70. En effet, le développement de la construction de maisons individuelles dans les villages périurbains touche surtout les couches sociales aux revenus modestes qui auparavant ne pouvaient prétendre à devenir propriétaires.

L'augmentation récente des coûts du foncier participe lourdement à ce phénomène, en incitant à consommer un foncier moins coûteux que celui de la périphérie des villes. La construction de maisons individuelles se développe ainsi dans des villages ruraux de plus en plus loin des grands centres urbains. Ce sont ces villages qui, du fait des caractéristiques du marché foncier ou immobilier, accueillent les accédants les moins fortunés, issus des dernières franges solvables des couches populaires.



La dépendance automobile

Dans son ouvrage, *Les 4 roues de la fortune, essai sur l'automobile* (Flammarion, Collection « Le meilleur des mondes », 1968), A. Sauvy montre comment l'automobile, cette invention proposant le plus admirable instrument de l'homme, n'a jamais été insérée dans l'économie de la façon la plus heureuse.

Une zone d'activité dans un bourg encore très rural, un univers délaissé qui cadre mal avec l'image touristique de la Bretagne (22). (photo/légende LP)

L'automobile confidentielle du début du siècle a cédé la place à la voiture banalisée des années 30. Le fordisme portait dans ses bagages le développement des suburbs américains. En France, le développement de la consommation de masse de la voiture individuelle dans les années 50, appuyée par un puissant lobby automobile, légitime l'idée que la voiture dépasse le fait individuel du confort de son usage pour devenir une nécessité reconnue publique. Tout un système de décisions d'aménagement du territoire et de réalisations de génie civil, que l'on peut désigner par l'expression de « système automobile », se met rapidement en place.

Le « système automobile » se fonde sur deux éléments : d'une part, l'économie mixte avec l'individualisation du déplacement et la socialisation des infrastructures routières, et d'autre part l'étalement urbain, à la fois produit de la possibilité automobile et moteur de la diffusion des véhicules individuels.

Le résultat est connu : un parc automobile d'environ 24 million de véhicules, avec un taux de renouvellement de l'ordre de 10% annuel, une dépense élevée par foyer et la dépendance quasi-absolue à ce mode de déplacement.

Les effets du développement de la circulation des véhicules individuels sur la ville sont conséquents, affectant profondément les modèles techniques et l'idée de ville. L'automobile est considérée par les édiles comme un bien d'équipement incontournable, mais encombrant. C'est un objet nuisant pour l'habitation, mais la forme de la ville doit s'y adapter et s'y assujettir. La voie doit contourner l'ensemble de logements. Les immeubles ainsi ne seront plus alignés sur la rue et les chemins piétons s'éloigneront de cette route dangereuse.

La conception de la voirie issue des 7V de Le Corbusier, des idées de la Charte d'Athènes, s'est traduite dans la pratique par le décret de 1964 qui répartit les voies des ZUP ou grands ensembles en trois catégories : primaire, secondaire et tertiaire. La voie primaire évite la ville et revêt les attributs de la route. La voirie secondaire, dont le financement est intégré dans le

budget du quartier, voit ses prestations réduites au minimum : c'est une simple bretelle de raccordement entre la voie primaire et l'îlot. La voie tertiaire, réalisée par le maître d'ouvrage de l'opération, est pensée comme une suite d'espaces interstitiels plutôt qu'en un réseau viaire.

Dans ses ouvrages, Le Corbusier annonce d'emblée sa position sur les transports : les rues sont construites pour l'automobile strictement, organes rapides et souples (camions, voiture de louage ou de maître, autobus). Le tramway, lui, n'a plus droit de cité au cœur de la ville moderne. Le véhicule sur rail n'a de raison de subsister que s'il est attelé en convoi et fourni ainsi un gros débit (rame de métro ou train de banlieue en site propre). Les voies de circulation sont classées et hiérarchisées: les poids lourds en sous-sol, les véhicules baladeurs pour des petites courses au niveau du rez-de-chaussée des immeubles (système multiple et sensible des rues normales qui conduit la circulation jusqu'à ses fins les plus déliés) et les véhicules rapides sur les autodromes de traversée à sens unique constituant les deux axes principaux installés sur des passerelles. Ces passerelles sont raccordées tous les 800 à 1200 mètres aux rues normales par des rampants. Elles permettent de traverser la ville et d'atteindre la banlieue aux allures les plus fortes sans avoir à supporter aucun croisement.

Face à la nécessité de s'adapter à l'automobile, la ville existante subit d'une certaine manière les mêmes contraintes d'aménagement. Des dispositifs sont mis en place pour transformer la rue en route. La rue piétonnière, introduite au milieu des années 60, est une façon d'imposer à la ville ancienne le schéma de la séparation des circulations.

Cette adaptation de la ville à l'automobile tend à scinder le territoire en une suite d'archipels sans liens entre eux. Ces îles sont séparées par les infrastructures routières et se retournent sur leur centre. Elles répondent à la recherche d'une ville où chaque fonction et chaque communauté sociale puissent s'individualiser et se protéger de l'autre. Cette organisation de la ville, issue à l'origine d'une réponse à l'accueil du tout-automobile,

rejoint aujourd'hui la demande des gated community ou la privatisation d'une ville en morceau.

La ville affranchie de toute limite

Aujourd'hui en France, une majorité de la population ayant un mode de vie urbain, nous pouvons considérer qu'une grande part du territoire bâti et non bâti est urbanisé ou sous domination urbaine. Grâce à des prothèses techniques et à la délocalisation des ressources, essentiellement liée au système automobile, la ville contemporaine s'est libérée de toutes les limites qui fondaient la ville historique et la rattachaient à son propre territoire. Cet affranchissement met en jeu les ressources énergétiques, les matériaux et les systèmes de construction locaux, les transports et les moyens de communication.

Cette urbanisation des campagnes n'est pas sans effet sur la dégradation des paysages et la transformation des espaces naturels. « L'artificialisation » des sols a des effets environnementaux certains. Le recul important des prairies et l'imperméabilisation des sols sont un facteur aggravant de l'érosion, des inondations et de la pollution des eaux.

L'étalement urbain, le développement des constructions et des infrastructures qui s'en suivent entraînent la fragmentation des paysages et accroît le risque que les écosystèmes ne puissent plus se connecter les uns aux autres. Ce phénomène a pour conséquence des trajets de plus en plus longs entre domicile et lieu de travail.

Ce modèle de vie, qui repose sur le développement d'infrastructures de transports et autres réseaux, est coûteux en énergie. Les émissions de gaz à effet de serre produits seraient, pour les ruraux périurbains, de l'ordre de trois fois supérieure à celles de ménages habitant et travaillant dans une grande ville. Il entraîne des exigences de création de services publics auxquels ces communes rurales ne peuvent pas répondre pour des questions financières.

L'homme, en se déplaçant, crée de l'urbain, mais sans construire un espace qui en offre la compétence essentielle : la concentration de services proches, accessibles et bon marché.

De micro décisions produisent des territoires à grande échelle

Chaque année le territoire français subit des transformations plus importantes dues aux petites décisions accumulées qu'aux grands projets d'aménagement maîtrisés. Par manque de moyens, ces micro décisions sont prises sans expertise technique: quelques maisons individuelles construites çà et là en diffus ou dans des petits lotissements, une aire de parking, l'élargissement d'une voie, la disparition d'un fossé... Ces transformations progressives du territoire résultent là de l'application de documents d'urbanisme peu soucieux du paysage et des effets à long terme sur l'environnement, de quelques intérêts individuels ou de l'intervention d'aménageurs sans l'encadrement d'une maîtrise d'ouvrage compétente.

L'étalement urbain consomme le foncier environnant et fait augmenter le prix des terres agricoles. Les espaces à dominante urbaine, qui sont loin d'être exclusivement urbains, s'étendent aujourd'hui sur 41% du territoire métropolitain français. Selon l'IFEN (Institut Français de l'Environnement), à taux de croissance à peu près égal, la France consomme deux fois plus de foncier que l'Allemagne.

L'IFEN montre aussi qu'entre 1990 et 1999, la superficie du périurbain a augmenté de 50%, dont 20% pour l'habitat individuel. Durant la même période, les surfaces agricoles exploitées



Un matin de printemps 2003 : une décharge sauvage, une zone d'activité sur fond d'habitat pavillonnaire dans une commune pourtant promotrice d'une image environnementale de son territoire communal (29). (photo/légende LP)

diminuent sur l'ensemble du territoire français de 2,5% et de 12% dans les communes situées en pôle urbain.

Ce déplacement de la ville vers les campagnes cause des conflits entre l'agriculture et les autres activités du monde rural (urbains résidants et tourisme). Une gestion prospective raisonnée de l'espace rural est nécessaire afin d'éviter un mitage des espaces naturels et la disparition à court terme d'une agriculture périurbaine interstitielle.

Effets dévastateurs: un territoire dé-territorialisé

Durant les cinquante dernières années d'un développement fondé sur une croissance économique illimitée, le territoire géographique de nos villes, bourgs et villages a été utilisé comme le simple support technique d'activités et de fonctions économiques. La localisation est déterminée par une logique indépendante de toute relation au lieu qui ne tient plus compte de ses caractéristiques environnementales et culturelles.

Le développement technique sans limites nous a entraîné à vouloir nous affranchir du territoire géographique.

La métropole est une forme d'établissement diffus dont les règles normalisent la totalité du territoire. Elle a détruit la singularité des lieux et des villes et nié leurs différences, leur identité et leur complexité. Le territoire a été couvert de fonctions et de « non-lieux ».

Des fonctions et des ressources de plus en plus éloignées des lieux de résidence

Cette affranchissement de toute contrainte territoriale a créé dépendance et fragilité. La métropole vit et s'accroît en ignorant et en détruisant les capacités reproductives de son propre milieu.

Elle doit être alimentée par des ressources provenant de territoires de plus en plus éloignés (traitement des déchets, approvisionnement en eau, en énergie, accès au marché du travail, acquisition d'espaces de loisir...). Une hiérarchie importante des territoires est installée. La métropole décharge ses fonctions et ses déchets multiples sur sa périphérie.

Les hommes sont contraints à vivre dans des sites indifférents dont le rôle se limite à servir de support aux fonctions d'une société instantanée, qui a rompu toute relation avec l'histoire et la mémoire des lieux.

Une forme urbaine en rupture avec la géographie et l'histoire

Le déracinement de l'architecture et des différents établissements humains, coupés de leur sol et sous-sol, désolidarisés de leur climat, de la topographie, de leur histoire, interrompt le processus qui engendre le paysage en garantissant sa reproductibilité et son identité.

Le développement continue d'une périphérie dégrade et finit par détruire totalement la qualité d'habiter du territoire.

L'espace public, comme lieu physique des relations sociales et de l'habiter a tendance à s'effacer au profit de flux d'objets et de fonction, d'espaces de branchement, se réduisant le plus souvent à de simples fonctions circulatoires.

La vie de l'habitant est éclatée entre des espaces spécifiques de travail, de loisir, de consommation ou de santé. Il ne dispose plus de lieux où habiter, intégrer et socialiser ses diverses activités. Le développement de la mobilité individuelle contribue



Un quartier pavillonnaire des années 60 dans un bourg anciennement rural, devenu presque périurbain de par sa proximité avec la RN12 et l'agglomération briochine (Plouvara, 22). (photo/légende LP)

à la disparition progressive de l'espace public qui se limite à la route, la parc de stationnement, l'hypermarché, la galerie commerciale. La disparition physique de l'espace public entraîne une perte progressive du pouvoir de la communauté locale sur la chose publique. La spécialisation des espaces et la dilatation des distances entre les fonctions produisent une hypertrophie des relations fonctionnelles et de la circulation au dépens d'une atrophie des relations sociales et de l'habiter.

Le projet local comme outil de régulation

La question du territoire occupe une place centrale dans le débat sur la soutenabilité du développement. Le développement local peut constituer une alternative aux théories traditionnelles sur la croissance centrées sur la globalisation économique et sur la forme de la métropole qui en est l'expression.

L'espace naturel comme espace structurant du territoire

La culture qui interprète l'espace naturel non bâti comme un vide résiduel est la cause de désastres environnementaux majeurs: consommation importante de sol, appauvrissement des ressources, congestion urbaine, destruction de la complexité des cultures et des paysages agraires, etc.

Pour réparer le territoire géographique, il conviendrait d'assainir et de reconstruire les systèmes environnementaux et territoriaux dévastés et contaminés par la présence humaine en créant une nouvelle géographie, notamment en cessant de construire de nouvelles voies de communication et de créer de nouvelles zones cultivables se substituant aux friches et aux marécages, ou d'ouvrir de nouvelles zones à urbaniser.

De même, pour reconstruire une ville durable, il est nécessaire de renverser les modes de raisonnement hérités des Trentes Glorieuses. Les espaces ouverts résiduels et délaissés doivent devenir les figures génératrices d'un nouvel ordre territorial et urbain. La ville durable nécessite une importante production

de capital naturel. L'organisation des vides (territoire agricole et forestier, couloirs biotiques, systèmes hydrographiques, franges agricoles des aires périurbaines...) permet de donner une forme et des proportions convenables à l'organisation des pleins, c'est-à-dire au bâti et aux infrastructures. L'image du territoire confère ainsi une forme et une identité à ce qui dans l'aménagement urbain actuel, constitue l'arrière-plan vide de la forme urbaine. Les circuits des eaux, de l'alimentation, des déchets et de l'énergie ou, de façon plus générale les conditions d'auto-reproduction des écosystèmes, peuvent à nouveau faire partie du projet urbain.

Les activités agricoles, occupant une grande partie des espaces libres (culture, élevage et forêt), l'aménagement écologique des espaces ouverts consiste à créer des règles en faveur des agriculteurs qui sont les véritables producteurs du paysage agraire. Les efforts des plans paysagers et des politiques environnementales resteront infructueuses tant que les producteurs agricoles seront obligés de suivre une gestion agricole dictée par les lois du marché mais néfaste pour les paysages et l'environnement.

Les modalités de production du territoire offrent donc la clef d'un développement durable. Le projet urbain, territorial et socio-économique, devrait intégrer un ensemble de variables permettant d'assurer un établissement de grande qualité environnementale qui ne nécessite ni dépollution, ni restauration des écosystèmes, ni création de réserves naturelles ou secteurs historiques sauvegardés, mais soit auto-durable.

La description identitaire pour penser le territoire

Cette description permet d'élaborer le système des règles de transformation des territoires, destinées à valoriser sa spécificité et de ne plus le concevoir comme un simple support "neutre" servant à établir l'usage de la propriété ou à tracer des zonages fonctionnels, mais comme un lieu chargé d'histoire, de signes, de valeurs à enrichir et à transmettre aux générations futures.

Il s'agit de renoncer aux références de l'analyse fonctionnaliste, dont se réclament la planification et la géographie économique quantitative, au profit d'une analyse territoriale conforme à la définition de l'identité des lieux et de ses statuts, s'appuyant sur la recherche de ses invariants structurels, soucieuses des modalités de traitement des valeurs territoriales, ainsi que des règles de transformation dont la planification doit tenir compte.

Ces règles résultent d'une confrontation entre ce qui change, ce qui se transforme, ce qui doit être utilisé et ce qui, au contraire, doit demeurer (les invariants). La définition des invariants permet non seulement la survie et l'identification des lieux, mais la durabilité des projets de transformation. Il s'agit de saisir et de préserver sur la longue durée la règle fondatrice du territoire.

La description identitaire définit la structure et les caractéristiques historiques du lieu, indépendamment de ses utilisations actuelles et futures. C'est une indépendance toute relative. L'interprétation des valeurs territoriales est nécessairement marquée par la culture des sujets qui prendront ou non la décision de transformer ces valeurs en ressources.

Le mot territoire renvoie à son épaisseur historique, environnementale, humaine ainsi qu'à sa nature de lieu de production des biens, à leur échange, à la complexité des formes de cohabitation sociale. Le mot statut désigne non seulement l'ensemble des principes fondamentaux qui régissent l'organisation d'une société civile mais l'ensemble des normes et des règles reconnues qui la gouvernent.

Le projet fondé sur l'analyse et l'exploitation de l'identité territoriale

Le caractère durable d'un territoire urbain ne se limite pas à l'évaluation de ses performances énergétiques et économiques. Cette préoccupation invite à une relecture de la ville déjà

constituée dans sa relation au monde rural, une ville durable par essence puisque transmise par les générations précédentes et chaque fois reconnue pour ses valeurs d'usage.

Tout en créant de la sociabilité, les actions sur le territoire doivent permettre à la société locale de s'approprier son territoire et de le valoriser. De nouveaux modes d'aménagement et de gestion politique des projets visent la reconstruction des frontières de la ville, la création d'une nouvelle centralité, la mise en réseaux des centres urbains et l'établissement de nouvelles hiérarchies régionales.

Les processus de re-territorialisation ne peuvent être amorcés sans une définition préalable de l'identité territoriale. Cette définition doit résulter d'une lecture des divers processus de formation du territoire et des paysages sur la longue durée, permettant d'en comprendre les invariances, les permanences, les sédimentations physiques et mentales. La valorisation des espaces et des ressources locales correspondent aux modèles économiques et sociaux d'une époque. Le type de maisons, le type d'établissement, le type d'intervention dans les campagnes, le rapport précis entre un établissement et les espaces cultivés avoisinants déterminent la particularité, l'originalité et la diversité des paysages.

L'analyse historique du processus de formation du territoire ne vise pas seulement la recherche de la conservation et la restauration d'un caractère originaire de la typologie territoriale. Elle a surtout pour finalité de permettre la poursuite de la territorialisation en fonction de nouveaux critères. Il ne s'agit pas de copier le passé, mais de reconquérir les règles de sagesse environnementale qui au cours des siècles précédents,



Une carrière abandonnée dans le Finistère : une plaie spectaculaire promise à un avenir de stockage de déchets inertes (29) (photo/légende LP)

ont créé des relations positives entre établissement humain et milieu, mais toujours dans la perspective d'un projet de transformation.

La possibilité d'une ville

À la différence de l'urbanisme et de l'aménagement dominant, et en opposition au «réalisme» qui fait traiter la ville diffuse comme une donnée inéluctable et porteur de progrès, mais aussi en opposition aux interprétations poétiques et esthétiques de ce processus, ou de son corollaire une critique nostalgique, il semble intéressant de reconsidérer le rôle que peut jouer une vision utopique dans les pratiques de l'espace. Ce mode d'approche permet de réagir à la culture urbanistique actuelle enfermée dans l'immédiateté.

De nouveaux scénarios d'aménagement peuvent promouvoir des modèles stratégiques et interactifs par l'introduction d'éléments utopiques, qui ne visent pas toujours une application immédiate. De même, ils ne se réfèrent pas forcément aux acteurs décisionnels actuels, mais aux acteurs potentiels de la transformation qui, s'ils s'avèrent les interprètes des contradictions majeures des modèles d'aménagement dominants, sont aujourd'hui pour la plupart des minoritaires, des « sans voix » et des marginalisés des grandes décisions.

À la croisée des innovations technologiques, des préoccupations sanitaires et sociales ou de l'exigence du cadre de vie construit, comment évaluer de nouvelles configurations urbaines ?

Lors de la conception puis la réalisation du projet d'un espace ou d'un édifice, comment donner autant d'importance à la construction qu'à la gestion sur le long terme ?

Nos sociétés ont pris pour habitude de n'accepter que des espaces finis, livrés dans un état stable d'achèvement. Comment rendre acceptable des espaces qui puissent évoluer et se compléter ?

Les éléments naturels acceptés dans nos villes sont taillés, coupés, endigués et ordonnés dans la catégorie d'espaces verts, c'est-à-dire totalement définis par l'urbain. Comment s'appuyer sur une nature indomptée et vivante, qui habite la ville, en recycle ses déchets, l'assainit?

L'étendue de la ville permise par le système automobile peut-elle être freinée? Est-il possible aujourd'hui en France d'appliquer dans les documents d'urbanisme à grande échelle quelques règles simples, depuis longtemps mis en place dans l'aire germanique, actuellement en débat en Grande Bretagne. Cette règle simple consistant à distribuer les droits à construire en fonction de la qualité de desserte du territoire en transport public. Plus le terrain est situé près d'un noeud de réseau de transport en commun, plus le droit à construire est élevé. Cette règle pourrait-elle permettre petit à petit de redessiner le territoire en fonction de logiques de densité, de respect de l'environnement et en prenant en compte la géographie du territoire.

Cela nous invite à interroger les modèles techniques et les modèles de développement mis en œuvre. Comment fournir des outils à la société civile pour mesurer et arbitrer les choix techniques en matière d'aménagement, en articulant des faits d'échelles de références différentes: l'économie, le sociétal, le technique, etc... Il s'agit de mettre en évidence les modalités d'arbitrage des choix techniques et les enjeux des décisions retenues. Cette réflexion doit s'étendre à l'analyse des modes d'intervention des populations sur ces arbitrages et la construction des choix techniques. Elle peut aboutir à une interrogation sur le projet local, qui ne soit pas trop éloigné des acteurs, évitant une confiscation par le pouvoir dit de «délégation» des décisions sur l'aménagement des territoires et des paysages.

Tels sont les enjeux d'un grand chantier pour fonder une nouvelle pensée technique qui garantisse la possibilité d'une ville.

Les invariants concernent les caractères de l'identité des lieux qui garantissent sa préservation et sa croissance au cours de ses divers processus de transformation. Ces caractères renvoient aux structures et aux morphologies territoriales et urbaines résultant des processus de co-évolution entre établissement humain et milieu, aux caractéristiques du paysage, à la nature particulière de certains systèmes environnementaux ou de certains systèmes économiques et culturels à base locale, aux caractéristiques du paysage agricole, dont l'ensemble constitue le patrimoine territorial. Ces invariants restent stables aux cours des divers cycles de territorialisation (bassins hydrographiques, systèmes côtiers, paysages historiques, typologie d'établissement territoriaux et urbaines, tissus agricoles, ...).

Ménagement territorial et écologie existentielle

• THIERRY PAQUOT

Chacun des intervenants possède un vocabulaire technique, sans compter sa propre manière de jouer avec les mots, et de manier la langue française. Aussi vais-je, nécessairement, privilégier certaines expressions, et en rejeter d'autres. Ce n'est pas du tout un acte d'autorité – de quel droit, du reste ? – mais plus simplement le moyen de vous indiquer quels sont les termes de mon lexique, les compagnons muets de ma réflexion, les complices de mes divagations théoriques. Il ne s'agit aucunement d'un quelconque jugement de valeur mais de la valeur de mon jugement. Ainsi, par exemple, je n'utilise que parcimonieusement l'expression « espace public » et encore, la plupart du temps au singulier...

Ainsi, je ne prononce guère la formule « développement durable » – un pléonasm inutile, à mes yeux – ou « développement soutenable », que je n'arrive pas à bien comprendre. Je vais donc brièvement vous entretenir de la nature et des relations que les humains entretiennent avec elle. Je vais tenter de les penser, ces relations, parfois tendues, violentes mais aussi souvent apaisantes. « Penser » ne signifie pas « avoir conscience de », mais « prendre la mesure de la réalité de ». La philosophie, ne l'oublions pas, est une activité pas une action, comme l'indique judicieusement Marcel Conche. Elle réclame toujours un dégage ment, une distanciation eu égard à l'émotion, au sentiment premier, à l'intuition, même si elle se nourrit de l'étonnement. Le mot grec *theoria* veut dire « contemplation ». Nous avons, par conséquent, tout notre temps pour penser, non pas comprendre, mais rendre intelligible. La Nature avec une majuscule ne correspond pas à la nature entendue comme l'essence d'une chose, ses caractéristiques spécifiques comme

Thierry Paquot,
philosophe, professeur
des universités (Institutut
d'urbanisme de Paris-Paris
XII- Val-de-Marne), éditeur
de la revue *Urbanisme*.

dans l'expression « la nature humaine », mais la *phusis* – terme grec qui donnera le français « physique », par exemple – qui signifie « ce qui croît », « ce qui germe », finalement « ce qui naît » pour mourir et renaître de soi-même. La *phusis* n'est pas un stock de plantes et d'arbres, d'animaux et de pierres ou de rivières, dans lequel l'homme puiserait imprudemment. Non, la *phusis* relève du processus, de la dynamique, du passage. Les Romains traduiront ce mot par le latin *natura* qui veut dire en français « le fait de naître », ce qui est moins riche que *phusis*, mais qui néanmoins confirme cette dimension temporelle constitutive à la Nature, à ses rythmes, à son foisonnement de formes et d'espèces et à leur indispensable dégradation et à leur renouvellement infini. « La nature, comme l'écrit Dominique Bourg, est donc l'ensemble des phénomènes qui se produisent d'eux-mêmes, de façon régulière et indépendamment de toute intervention divine arbitraire ».

Pas d'angélisme, la Nature se trouvera transformée avec et par l'arrivée des humains. En effet, l'homme modifie le vivant, par sa seule présence et davantage encore par ses activités. L'agriculture facilite et nécessite l'artificialisation du milieu, dit « naturel ». La domestication de certaines plantes et de certains animaux participe à cette artificialisation de la Nature, sa mise en culture (du reste, on dit bien « agriculture »). Cette artificialisation se verra démultipliée par l'incroyable accumulation des progrès de la technique et touchera également l'humain de l'Humanité (la respiration artificielle, la procréation artificielle...). Les « choses » artificielles ne possèdent pas en elles-mêmes leur principe. C'est par cette extériorisation de la maîtrise des conditions internes de reproduction que l'humain, paradoxalement, environne l'environnement. Par le biais du déploiement technologique, l'humain encercle ce qu'il nomme « environnement », il se le subordonne, s'en rend maître et ne craint pas de le dégrader et de l'altérer.

Permettez-moi de lire un court extrait de la VI^e Partie du *Discours de la méthode* (1637) de René Descartes : « *Mais sîtôt que j'ai eu acquis quelques notions générales touchant la physique, et que, commençant à les éprouver en diverses*

difficultés particulières, j'ai remarqué jusque où elles peuvent conduire et combien elles diffèrent des principes dont on s'est servi jusqu'à présent, j'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées sans pêcher grandement contre la loi qui nous oblige à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes : car elles m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie ; et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. Ce qui n'est pas seulement à désirer pour l'invention d'une infinité d'artifices qui feraient qu'on jouirait sans aucune peine des fruits de la terre et de toutes les commodités qui s'y trouvent, mais principalement aussi pour la conservation de la santé (...)».

Ce passage bien connu est généralement présenté comme une des premières manifestations de l'idéal du progrès technique contribuant au bien-être des hommes. Mais un autre philosophe, l'Anglais Francis Bacon rédige tout un livre, *La Nouvelle Atlantide*

(1627), pour expliquer en quoi la science seule assurera la perfection de l'humain. Dans les notes de travail que publie son secrétaire, William Rawley, on trouve des souhaits bien téméraires : « *prolonger la vie, rendre, à quelque degré, la jeunesse. Retarder le vieillissement. Guérir des maladies réputées incurables. (...) Augmenter et élever le cerveau* ».

Depuis, la pensée technophile se trouve défendue et enrichie par les écrits de nombreux hérauts et thuriféraires de talent, mais il ne faudrait pas imaginer que la technophobie soit en reste. Un Martin Heidegger, par exemple, dénonce l'inhumanité de



Qui pourrait imaginer que cet espace «naturel» sur le plan de l'urbanisme est en fait une ancienne décharge de matière polluée (polder du Moulin Blanc à Brest, 29) ? (photo/légende LP)

l'homme que révèle et accroît la technique. Dans une conférence prononcée en 1953, « La question de la technique », le philosophe allemand indique que « *La menace qui pèse sur l'homme ne provient pas en premier lieu des machines et appareils de la technique, dont l'action peut éventuellement être mortelle. La menace véritable a déjà atteint l'homme dans son être. Le règne de l'Arraïsonnement nous menace de l'éventualité qu'à l'homme puisse être refusé de revenir à un dévoilement plus originel et d'entendre ainsi l'appel d'une vérité plus initiale* ». Auparavant, il a expliqué que la technique met la nature au régime de la raison, l'arraïsonne en quelque sorte, lui fait rendre raison et la contraint à la raison de la technique, à sa logique. La technique se subordonne la nature, la désoriente, lui impose sa logique. En ce sens, elle se fait passer comme « instrument », c'est-à-dire un outil, plus ou moins sophistiqué, au service de l'humain, alors même qu'elle l'encercle de son déploiement mystérieux et tenace, l'enveloppe de son secret ontologique. « *L'essence de la technique, poursuit-il lucidement, n'est rien de technique : c'est pourquoi la réflexion essentielle sur la technique et l'explication décisive avec elle doivent avoir lieu dans un domaine qui, d'une part, soit apparenté à l'essence de la technique et qui, d'autre part, n'en soit pas moins fondamentalement différent d'elle* ». Comme l'art. Mais la tekhnê des Grecs n'est pas la technique moderne, autonome dans son mode d'innovation, dans ses modalités de diffusion, dans ses formes de reproduction. Penser la technique contemporaine exige de sortir de sa stricte logique. L'intention écologique – je pourrais aussi bien dire la préoccupation environnementale ou le sentiment terrien –, se plaçant à-côté de la technique, en décalage, permet justement de la questionner sur ses fins et ainsi de la réorienter et de l'humaniser.

C'est aussi Martin Heidegger qui use du verbe « ménager » dans sa célèbre conférence de 1951, à Darmstadt, « Bâtir Habiter Penser ». Il écrit : « *Les choses qui d'une telle manière sont des lieux accordent seules, chaque fois, des espaces. Ce que désigne le mot Raum, son ancienne signification va nous le dire. On appelle Raum, Rum une place rendue libre pour un établissement de colons ou un camp. Un espace (Raum)*

est quelque chose qui est ‘ménagé’, rendu libre, à savoir à l’intérieur d’une limite. La limite n’est pas ce où quelque chose cesse, mais bien, comme les Grecs l’avaient observé, ce à partir de quoi quelque chose commence à être (c’est lui qui souligne)». Plus loin : « L’espace est essentiellement ce qui a été ‘ménagé’, ce que l’on fait entrer dans sa limite ». Plus loin encore : « Ménager le Quadriparti : sauver la terre, accueillir le ciel, attendre les divins, conduire les mortels, ce quadruple ménagement est l’être simple de l’habitation ».

De quoi s’agit-il? De ménager le territoire pour accueillir l’habiter humain. Cela revient à en prendre soin, à lui porter son attention, à en économiser les éléments constitutifs, à le traiter avec égard. Le territoire n’est pas donné par la géographie, le climat, le relief, le parcours d’un fleuve, la crête des montagnes, l’épaisseur d’une forêt, la puissance d’une armée, il résulte d’un acte d’amour entre les humains et la terre, mais avec l’intrusion des techniques mécanique et informationnelle, la territorialisation est couplée à la déterritorialisation, les deux processus sont concomitants, articulés l’un à l’autre. Dorénavant le local est traversé de part en part par le mondial, au point où il n’exprime plus une quelconque identité. Le territoire délimité par les humains est reconfiguré par le déploiement technologique sans frontière. Il ne peut se maintenir qu’en s’associant à d’autres territoires en une constellation solidaire, une sorte de communauté territoriale à géométrie variable. Sachant toutefois que le commun de la communauté représente ce qui engage chacun vis-à-vis des autres et non pas ce qui résulte du partage. Cette nouvelle, et inédite, communauté territoriale – aux frontières « flottantes » et changeantes – se dote de ses principes constitutionnels et de



Cet univers «exotique», sanctuaire pour flore de diverses contrées en voie de disparition, s’est installé dans une ancienne carrière (conservatoire botanique du Stangalar à Brest, 29). (photo/légende LP)

Indications bibliographiques

Acot, Pascal, Drouin, Jean-Marc (1997), « L'introduction en France des idées de l'écologie scientifique américaine dans l'entre-deux-guerres », *Revue d'Histoire des Sciences*, n° 50/4, PUF.

Bourg, Dominique (1996), *L'homme-artifice. Le sens de la technique*, Gallimard.

Bourg, Dominique (1997), *Nature et technique. Essai sur l'idée de progrès*, Hatier.

Calame, Pierre (2005), « Place aux citoyens ! », *Urbanisme*, n° 342, mai/juin.

Dardel, Éric, *L'homme et la Terre*, PUF, 1952.

Deléage, Jean-Paul (1991), *Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature*, La Découverte.

Esposito, Roberto (2000), *Communitas*,

ses organes de gouvernabilité. Si la démocratie demeure son horizon politique, ses modes d'organisation adoptent diverses procédures. Le ménagement territorial est, vous l'aurez aisément compris, à inventer, à expérimenter.

Passons, si vous le voulez bien à l'écologie existentielle. Ce n'est pas seulement parce que je trouve stupides les formules « développement durable », « développement viable », « politique environnementale », que je leur oppose « écologie existentielle », mais parce que cette expression à le double mérite de redonner tout son sens au mot « écologie », trop longtemps confisqué par les militants « verts » aux innombrables tendances, et de réactiver le qualificatif « existentiel », généralement associé à la philosophie sartrienne de la liberté. C'est certainement le savant allemand Ernst Haeckel (1834-1919) qui fabrique le mot « écologie » (1866) et le définit comme la « science des relations de l'organisme avec l'environnement ». Deux ans plus tard, il précise que l'écologie est la science de « la distribution géographique des organismes ». En France, la formule « facteurs écologiques » apparaît en 1900 sous la plume du Dr X. Gillot, qui travaille sur « l'influence de la composition du sol sur la végétation » et en 1901, par Jules Pavillard dans ses *Éléments de biologie végétale*. Ce sont les phytogéographes, dans la mouvance de Charles Flahaut et des botanistes « amateurs », comme Hector Léveillé ou Charles Legendre, qui vont le populariser. Aux États-Unis, le terme est employé dès 1897 et en Italie, en 1898. À chaque fois par des herboristes, des floristes ou des botanistes qui s'inscrivent dans la lignée d'Alexandre de Humbolt, d'Augustin-Pyramus de Candolle ou encore d'Eugène Warming, écologue danois auteur, en 1895 d'une *Écologie des plantes*, ouvrage traduit en allemand en 1896 et en anglais en 1909, diffusant largement les concepts d'« invasion », de « migration », d'« écèse » que les sociologues vont s'empresse d'utiliser, en particulier à Chicago autour de Robert Park. C'est un Américain, Arthur Tansley (1871-1955), qui en 1935, forge le mot « écosystème ».

La toute puissance du darwinisme au sein de la recherche scientifique française va retarder la reconnaissance de l'écologie,

par les biologistes, les zoologues et mêmes les botanistes, dont certains sont également convaincus par les thèses organicistes. Les géographes - d'abord Emmanuel de Martone, puis Max Sorre - n'hésiteront pas à penser écologiquement la géographie du vivant et a fortiori, la géographie humaine.

Mais c'est Éric Dardel (1899-1967), gendre de l'ethnologue Maurice Leenhardt et beau-frère du philosophe Henry Corbin (un des premiers traducteurs de Heidegger avant de devenir le spécialiste du soufisme), qui d'une manière bien originale va combiner la phénoménologie à la géographie. Dans son petit livre, *L'Homme et la Terre* - court, mais ô combien dense ! - il note : « *Il y a, dans le paysage, un visage, un regard, une écoute, comme une attente ou une souvenance. Toute spatialisation géographique, parce qu'elle est concrète et qu'elle actualise l'homme lui-même, en son existence, parce qu'en elle, l'homme se dépasse et s'échappe, comporte aussi une temporalité, un historial, un événement.* » À la suite de Martin Heidegger, il fait de la présence, le temps fort de la rencontre entre l'homme et l'espace. Ce dernier n'existe pas, il ad-vient, se réalise et s'actualise dans ce mouvement que l'homme effectue en se présentant. Le temps destinale de chacun se marque en un espace - éponge à souvenirs -, qui brille de tous ses lieux. Il écrit : « *La Terre n'est pas origine ; elle n'est pas au commencement de la vie et de l'Être. Elle est une œuvre, une création. (...) Elle est en vue de quelque chose. À travers elle, quelque chose doit s'accomplir* ». Serait-ce l'appropriation de l'humain par la technique ? La dégradation des éléments par un usage désordonné et excessif ? Le dérèglement des écosystèmes par la perturbation déstabilisatrice du déploiement technologique, qui par exemple, brise une « chaîne alimentaire », au nom d'un rapide profit économique ? L'incompréhension du sens profond des « biens communs » et autres « communaux », considérés comme des réserves inépuisables ? Serait-ce l'amitié qui lie l'Homme et la Terre ? La capacité à rendre habitable le monde des humains, avec des techniques à leurs services ? Nous le voyons, l'écologie n'englobe pas seulement ce que nous nommons « nature » ou « environnement », mais les incroyables interactions que sans cesse les hommes nouent et dénouent avec le vivant, les lieux,

précédé de Conloquium de Jean-Luc Nancy, traduction française, PUF.

Guattari, Félix (1989), *Les trois écologies*, Galilée.

Hadot, Pierre (1990), « Remarques sur les notions de phusis et de nature », *Herméneutique et ontologie. Mélanges en hommage à Pierre Aubenque*, PUF.

Heidegger, Martin (1958), *Essais et conférences*, traduction française, Gallimard.

Heidegger, Martin (1966), « Lettre sur l'Humanisme » (1946), *Questions III*, traduction française, Gallimard.

Magnaghi, Alberto (2003), *Le projet local*, Préface de Françoise Choay, traduction française, Mardaga, Liège.

Matagne, Patrick (1996), « L'écologie en France au XIX^e siècle : résistances et singularités »,

Revue d'histoire des Sciences, n° 49/1, PUF.

Paquot, Thierry (2004),
« Ville et nature, le rendez-vous manqué ? », *Diogène*, n° 207, PUF.

Paquot, Thierry (2005),
Demeure terrestre. Enquête vagabonde sur l'habiter, Les éditions de l'Imprimeur.

Pellicer, André (1966),
« Natura ». *Étude sémantique et historique du mot latin*, PUF.

Vivien, Franck-Dominique (2003),
« Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en développement*, vol. 31, n° 121, éditions de Boeck, Bruxelles.

Younès, Chris (1999),
Ville contre-nature. Philosophie et architecture, sous la direction de, La Découverte.

les choses et, bien sûr, entre eux. Il nous faut certainement cultiver (dans tous les sens de ce mot verbe) le territoire de notre existence, recontextualiser nos activités, reterritorialiser nos mobilités, expérimenter une gouvernance à plusieurs échelles, enrichir le local de l'universel et ne pas se contenter de le livrer au mondial. Cette timide liste est à compléter, par chacun d'entre nous. Il n'est pas possible d'envisager un ménagement des territoires de notre quotidien urbain, sans en inscrire les principes dans une écologie existentielle, agencement subtil de plusieurs écologies (écologie linguistique et culturelle, écologie temporelle, écologie de la nature...). Évidemment, une telle perspective paraît fantaisiste, tant le poids des habitudes est lourd. Pourtant, c'est en osant rompre avec les conformismes que l'on se découvre autre. Alors adopter le cas par cas, favoriser la diversité, accepter l'insolite, le curieux, l'exception, encourager l'expérimentation et se méfier de la généralisation, de l'uniformisation, de l'homogénéisation, sont des attitudes à promouvoir. Tous les sites n'ont pas à se doter de la même charte paysagère, tous les quartiers d'une ville n'ont pas à suivre le même plan-lumière, toutes les écoles à pratiquer la même pédagogie, tous les grands ensembles à être réhabilités de la même manière avec les mêmes couleurs ! L'hybride, l'inattendu, l'en-cours, le pluriel, le composite, le spécifique, sont des valeurs en hausse pour l'écologie existentielle. Elles ne sont ni exclusives ni incontestables, elles appartiennent entièrement au nouvel esprit écologique en cours de constitution.

Alors que répondre à la question posée : « *Quel paysage urbanisé pour demain ?* » L'urbain diffus n'est pas une calamité, il mérite notre attention et attend un urbanisme approprié et original, simple et gai. Un urbanisme dont la rentabilité dépasse les investissements économiques qu'il réclame et repose sur l'adhésion participante des parties prenantes du trajet. Je préfère le mot « trajet » à « projet », il sous-entend la continuité, l'éventualité d'une réversibilité, le processuel, le temps qui enchante l'œuvre. Le territoire jardiné répond aux usages des résidents du lieu, c'est dire si la palette des plantations, des coloris, des senteurs, des parcours, des formes est variée. C'est de cette variété-là que la possibilité d'un demain se vêtira.

Aménager durablement le rural et l'urbain

• ALETH PICARD

D'APRÈS L'INTERVENTION D'ALAIN BORNAREL

Le développement durable ne se réduit pas aux seules questions environnementales, mais concerne autant les aspects économiques et sociaux. Un certain nombre de cibles ont été retenues jusqu'ici pour concevoir des édifices dans un objectif de développement durable. Il n'y a pas de solutions toutes faites, mais des réponses au cas par cas en fonction de la forme du tissu urbain, de la nature du sol et de la qualité des équipements collectifs existants.

L'aménagement urbain nécessite la définition de critères un peu différents adaptés à l'échelle et à la complexité de la ville. Un des éléments principaux est de définir l'échelle pertinente où l'on va traiter d'une question. Par exemple, concernant la question des déchets, la préoccupation principale semble être le tri sélectif. Or, les enjeux ne sont pas ceux-ci. L'objectif principal est la valorisation maximale des déchets. La question est donc de choisir à quelle échelle valoriser les déchets. L'exemple scandinave est intéressant. Ils ont choisi comme unité d'intervention l'îlot. Ils installent ainsi un composteur d'îlot pour les déchets organiques fermentescibles et récupèrent ainsi du méthane et du compost réutilisables à la même échelle.

Aleth Picard, architecte et urbaniste, docteur en aménagement urbain (IUP-PARIS XII) elle exerce au sein d'Atelier Cité Architecture (ACA). Maître-assistant à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine, et chercheur GEVR, équipe habilitée par le BRA, Ministère de la Culture. Chargée de cours à l'École des Ingénieurs de la Ville-Paris..

Alain Bornarel, ingénieur généraliste formé à l'École Central de Paris. Il dirige depuis 1990 l'activité opérationnelle et les études du BET TRIBU sur la dimension environnementale des bâtiments et des projets urbains.

Les 14 critères
de la démarche
environnement durable:

- Relation avec l'environnement immédiat.
- Choix intégré des procédés et produits de construction.
- Niveau de nuisance du chantier.
- Gestion de l'énergie.
- Gestion de l'eau.
- Gestion des déchets d'activité.
- Maintenance, pérennité des performances environnementales.
- Confort hygrothermique.
- Confort acoustique.
- Confort visuel.
- Confort olfactif.
- Qualité sanitaire des espaces.
- Qualité de l'air.
- Qualité de l'eau.

Les critères du développement durable en aménagement urbain

Des critères HQE ont été définis à l'échelle de l'édifice. Ils sont au nombre de 14 et concernent le bâtiment et sa parcelle dans ses relations avec l'environnement immédiat. Aujourd'hui, on insiste sur la notion de pérennité des aménagements. La performance environnementale ne doit pas seulement être valable le jour de la livraison, mais pour toute la durée de l'édifice prenant en compte les questions de changement climatique, enjeux à l'échelle de la planète. En France, la démarche environnementale intègre la notion spécifique de confort, la qualité des espaces pour les personnes qui y vivent.

Ces 14 critères sont une base de réflexion pour appliquer la démarche HQE à l'échelle urbaine. Il est nécessaire d'élargir la notion de qualité environnementale à la question plus large du développement durable, de passer de l'échelle de la parcelle à celle du territoire, d'étendre l'échelle du temps de celui de l'édifice à celui de la ville, enfin de proposer un équivalent du bioclimatique à l'échelle de l'urbain. Nous proposons pour ce dernier point la notion d'éco-système urbain. À l'échelle du bâtiment, la notion de cible offrait des avantages. La check-list permet de bien baliser le terrain. Par contre, l'inconvénient est de limiter la question du développement durable aux seuls problèmes environnementaux. Deux questions importantes sont ainsi laissées de côté : la filière locale et le choix éthique des matériaux de construction.

À l'échelle d'un territoire plus vaste, celui de la ville, on ne peut se contenter de la seule question environnementale, il faut prendre en compte les 4 piliers du développement durable : l'environnement, la culture, l'économie et la question sociale. A l'échelle urbaine, nous avons toujours choisi de retenir les critères qui prennent en compte l'ensemble de ces 4 piliers du développement durable. Il est alors nécessaire de réfléchir à la cohérence des choix retenus, autour de l'ensemble des 11 cibles HQE.

De la parcelle aux territoires

La complexité urbaine nécessite de penser les différentes échelles de la ville dans leurs interactions sur chacun des thèmes et de définir la bonne échelle pour aborder chaque question : le bâtiment, sa parcelle, l'îlot, le quartier et l'agglomération, la région... jusqu'à la planète. Ainsi, il est nécessaire de définir la bonne échelle pour définir les continuités écologiques et pour agir sur les interactions entre les différentes décisions et aménagements. Concernant la production de l'énergie, l'élément à prendre en compte peut aller de la pièce d'un édifice (le convecteur électrique) à la centrale thermique urbaine (exemple de Lyon Confluences: l'îlot a été choisi comme unité d'échelle pour la production d'énergie). Pour la gestion des eaux pluviales, l'unité à prendre en compte peut aller de la parcelle (rejet zéro) au quartier (bassins tampons de ZAC). Concernant la gestion des eaux usées: l'échelle retenue peut osciller entre le bâtiment à l'agglomération tout entière. Enfin, pour la gestion des déchets, l'exemple suédois du compostage montre que la maison peut constituer une échelle pertinente.

Du rythme de vie des bâtiments et de la ville

Le temps de la ville est très différent de celui du bâtiment. Cette échelle de la durée est très importante à prendre en compte pour produire une ville durable. Quatre années sont nécessaires pour construire un bâtiment qui durera cinquante ans, quand quinze années au moins sont nécessaires pour réaliser une ZAC qui vivra des siècles. Dès la phase de conception, les projets urbains doivent ainsi prendre en compte : les occupations et usages provisoires, la gestion des friches, l'adaptabilité et l'évolution du tissu urbain, l'évolution des modes de gestion, la formation du personnel des services urbains.

Prendre en compte les questions économiques et sociales

La mixité fonctionnelle, générationnelle et sociale est un des objectifs importants du développement durable. Cette mixité

Les 11 cibles HQE pour l'échelle urbaine:

- La cohésion sociale et les solidarités,
- La cohésion territoriale et les déplacements,
- La gestion durable de la ville et de son aménagement,
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux,
- L'amélioration de la qualité d'ambiance et la réduction des risques sur la santé,
- La gestion durable de l'énergie,
- La gestion durable du cycle de l'eau,
- La valorisation des déchets,
- La lutte contre la pollution des sols et la gestion des risques,
- Le choix durable des matériaux,
- La gestion durable du chantier.

est un élément indispensable pour construire des villes vivables et habitables. Il est nécessaire de se questionner sur l'échelle à prendre en compte pour traiter de cette question, l'agglomération ou l'édifice. À l'échelle du bâtiment, on revient à l'immeuble traditionnel avec le commerce en rez-de-chaussée et les bureaux et logements dans les étages. Cette cohabitation aujourd'hui peut entraîner des difficultés juridiques de statut du bâtiment, de gestion et de nuisances (bruit, approvisionnement...).

Dans l'ordre des questions sociales, nous pouvons nous interroger sur la façon d'assurer l'accès de tous aux différents services urbains. Cette interrogation pose de nombreuses questions : l'organisation de la participation collective aux décisions ; l'échelle de programmation des équipements, le public visé et le coût ; le problème des déplacements en privilégiant les moyens les moins polluants.

Le pilier économique est une question difficile à poser. Il nécessite une approche à long terme et en terme de coût global. Et exige de ne pas prendre en compte les seuls coûts d'investissement mais aussi les gains réalisés sur l'exploitation des édifices, des services ou des espaces publics. Ces gains ne seront pas perceptibles à court terme par la collectivité qui a fait l'investissement. L'aménageur qui doit boucler le bilan d'une ZAC ou le maître d'ouvrage qui doit financer un bâtiment n'est pas toujours prêt à prendre en compte les surcoûts entraînés par une approche HQE. Certaines techniques ne sont pas pour autant plus coûteuses. Ainsi, la gestion et la récupération des eaux pluviales par des systèmes de noues ou de fossés n'entraînent pas des dépenses supérieures à des kilomètres de bordures de trottoirs et de caniveaux. Cela est cependant une exception. Pour l'essentiel, les systèmes pour utiliser l'énergie renouvelable ou les matériaux à moindre impact sur la santé ou l'environnement présentent encore une faible demande et un moindre développement. Les coûts de production et de vente sont encore élevés. Cette situation va rapidement évoluer en fonction de la demande. Ainsi, les vitrages thermiques et acoustiques qui présentaient un surcoût de 15% sont maintenant à un coût équivalent. Le problème des

surcoûts est de réserver la HQE à ceux qui en ont les moyens. L'intérêt de la démarche Eco-FAUR est justement de mettre en place des systèmes d'aides et de subvention pour amortir ces surcoûts. À l'échelle d'une ZAC, il est possible de mettre en place des modes de répartition des surcoûts, en reportant par exemple sur les logements en accession le surcoût du logement social. Les gains d'exploitation peuvent permettre de proposer une nouvelle répartition entre les charges (chauffage et eau) et les loyers. De même, à l'échelle d'un quartier la démarche développement durable peut permettre de réduire certains postes dans un budget familial à condition de remettre en cause certains modes de consommation. La mise en place de transports publics et la construction de formes urbaines plus denses peuvent permettre d'éviter l'usage d'une deuxième voiture.

La création de jardins familiaux et la mise en place d'économies alternatives sous forme de marchés avec contrat direct avec des agriculteurs et mini-circuits de distribution à l'échelle du quartier peut permettre d'alléger le budget d'alimentation des familles en améliorant la qualité des produits consommés. On ne pourra pas cependant prendre en compte le devenir de la planète à standard de confort équivalent. Il est urgent de penser et de mener une réflexion de fond sur ces standards concernant par exemple l'usage de la voiture individuelle, de la climatisation, de l'éclairage, des équipements ménagers, de l'informatique... Ces questionnements nécessitent un travail de sensibilisation et d'accompagnement. La réflexion sur les ambiances et les risques sur la santé est plus difficile à l'échelle du quartier et de la ville qu'à celle de l'édifice. Il y a peu d'ingénieurs formés à ces approches et peu d'outils sont disponibles. Comment peut-on prendre en compte le vent, la pluie, le soleil pour éviter les courants d'air, pour améliorer la qualité de l'air ou pour traiter les questions acoustiques. Quand on aborde l'extension à l'échelle de la ville des cibles confort et santé, on termine toujours en discutant de l'édifice. Il y a urgence de trouver la correspondance de ces éléments à l'échelle de la ville.

De la bioclimatique à l'écosystème urbain

La ville constitue un système qui vit en échange permanent avec d'autre système du même type. Cette approche est celle de la bioclimatique. Dans le bâtiment, il s'agit de faire en sorte que l'essentiel des fonctions soit réalisé en allant puiser dans l'environnement immédiat. L'avantage de cette démarche est, tout en se protégeant des handicaps de l'environnement immédiat, de produire la qualité des ambiances intérieures, le chaud, le frais, l'aération, l'éclairage naturel... Les systèmes qui consomment de l'énergie n'interviendront qu'après coup pour compléter ce qui a pu être produit de façon passive. La question est de trouver comment appliquer cette démarche mise en place pour les édifices à une échelle plus vaste. Il s'agit de proposer comment couvrir de façon passive une bonne partie des fonctions et des services de la ville en allant puiser dans l'environnement immédiat. Les propositions d'aménagement doivent systématiquement privilégier la valorisation des atouts de la géographie et du climat. Il est toujours préférable de maîtriser les contraintes de l'environnement pour assurer les fonctions de la ville, et de ne recourir aux équipements consommateurs en énergie et polluants que comme des appoints quand l'environnement seul ne sait plus faire. Dans ces orientations, les projets doivent : respecter la biodiversité et les écosystèmes vivants, proposer des espaces extérieurs publics ou privés confortables et de qualité, assurer la régulation des ambiances thermiques, sonores, visuelles et la qualité de l'air pour les bâtiments.

Nous pouvons illustrer cette question par quelques exemples. Un éco-système vivant (faune ou flore) ne peut vivre en cercle fermé. Il doit être mis en relation constante avec les autres systèmes vivants sur le territoire. C'est le rôle des corridors écologiques. Ce sont par exemple les cheminements empruntés par la faune pour transporter les graines. Si l'on néglige de constituer ces corridors, les espaces verts seront plus difficiles et plus coûteux à entretenir. Nous ne sommes pas sûr de garantir leur pérennité. Un autre exemple peut-être retenu, l'usage du vent pour gérer l'ambiance des espaces extérieurs de la ville.

Le vent est trop souvent considéré comme une nuisance. C'est aussi un avantage. Il peut être domestiqué et utilisé pour aérer, rafraîchir un site ou diluer les polluants divers. De même la végétation peut être utilisée pour l'épuration de l'air, comme élément de régulation thermique et acoustique. Un arbre n'a jamais constitué un élément d'isolation acoustique. Par contre, la végétation peut réduire les réflexions parasites et concourir à l'amélioration de l'ambiance sonore d'un espace.

L'aménagement urbain, une remise en cause permanente

Nous sommes encore au stade de l'innovation. La ville durable reste à inventer. Une fois inventée, elle restera à transformer. Laissons l'innovation s'exprimer, tirons en les leçons et faisons du suivi des expériences.

Cette démarche d'évaluation est ce qui manque le plus actuellement, ce que nous savions pourtant faire dans les années 80 à propos de l'énergie. Nous ne savons plus faire aujourd'hui. Une part importante des subventions Eco-FAUR devrait servir à ces études de suivi et d'évaluation.

Ne faisons pas l'erreur que nous avons faite pour la HQE des bâtiments ; c'est-à-dire de figer tout de suite l'innovation par le recours excessif à la standardisation, à la normalisation et à la certification. Certes, ces éléments normatifs donne une garantie sans doute illusoire au maître d'ouvrage et aux collectivités sur ce qui est fait. Ils peuvent aussi constituer un outil d'évaluation, mais un outil de formatage ne peut pas être en même temps un bon outil d'évaluation, ni de progrès.

Aménager durablement le rural et l'urbain

• PHILIPPE MADEC

Depuis 1991, mon atelier œuvre pour et avec des communes de Bretagne dont les aménagements sont soutenus par le FAUR. Jamais le travail mené depuis 15 années sans discontinuer à Plourin-Lès-Morlaix n'aurait pu être à ce point élaboré sans le soutien de la Région. Il existait déjà une spécificité bretonne dans ces aménagements urbains de qualité (malgré quelques effets pervers); cette spécificité s'accroît encore avec l'Éco-FAUR. Il n'y a qu'à voir le regard attentif et étonné d'interlocuteurs hors de la région à qui est exposé l'Éco-FAUR pour comprendre plus encore la valeur exemplaire de la démarche bretonne.

L'Éco-FAUR va initier surtout et accompagner aussi des projets architecturaux et urbains durables, dans toutes les échelles du territoire, du rural et de l'urbain. Tout en reposant les bases du projet urbain durable (parce que c'est toujours bon d'en faire le rappel), je voudrais à partir de mon expérience évoquer quelques enjeux spécifiques à intégrer à l'Éco-FAUR.

La conscience mondiale de la crise dans laquelle les terriens ont engagé la Terre crée un sentiment d'urgence et une mobilisation unique. L'Éco-FAUR illustre localement cette prise de conscience globale. Chaque semaine apporte son lot de savoirs sur les effets fatals du réchauffement de la planète, dû à la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qui fut stable pendant des siècles et qui s'accroît de manière exponentielle depuis le début de l'ère industrielle. Sceptiques, modérés ou défaitistes les scientifiques débattent et du niveau de réchauffement fin XXI^e siècle et de la hausse incidente des Océans. En 1998, les prévisions du GIEC, le Groupe Intergouvernemental de l'Étude du Climat, étaient une hausse des températures entre +1,4°C

Philippe Madec, **architecte**,
professeur à l'école
nationale supérieure
d'architecture de
Bretagne, professeur invité
à la Technische Universität
de Vienne, Il exerce en
profession libérale.

à +5,8°C, et une hausse incidente des Océans entre 20 à 70 centimètres. Elles viennent d'être réévaluées, entre +2°C à +8°C. Plus 2° est le niveau de réchauffement planétaire qu'il ne faudrait pas dépasser pour contenir le changement climatique dans un niveau gérable. Les scientifiques s'opposent sur les actions à mener pour ralentir le désordre en cours, sur leur utilité ou inefficacité face à l'altération que certains prévoient inéluctable. Que nous le sachions ou le sentions, nous vivons l'histoire que le philosophe allemand Hans Jonas décrivait dès 1979 : « Brusquement ce qui est tout bonnement donné, ce qui est pris comme allant de soi, ce à quoi on ne réfléchit jamais dans le but d'une action : qu'il y ait des hommes, qu'il y ait la vie, qu'il y ait un monde fait pour cela, se trouve placé sous l'éclairage orageux de la menace de l'agir humain ». De 1990 à 2000, le coût des cataclysmes a décuplé. Et pourtant les choix de la majorité des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre français n'ont pas changé. On ne peut que se réjouir de la mise en place de l'Éco-FAUR, à l'évidence exemplaire en France.

Les images abondent de la ruine de la planète, comme celle-là : « le fleuve Jaune, baptisé Douleur de chine pour ses terribles inondations [...] s'est tari pour la première fois en 1972 à cause du surpompage lié à l'irrigation à outrance et à l'industrialisation galopante [...]. En 1997, il n'a pas rejoint la mer pendant 226 jours... » ! Cette année-là, 180 pays signent le Protocole de Kyoto. 38 pays industrialisés s'y obligent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 à des niveaux plus bas de 5,2% à ceux de 1990. Fin 2004, les États-Unis, principal émetteur de gaz à effet de serre n'a pas ratifié ce traité, alors que l'impact écologique des activités humaines dépasse déjà de 30% les capacités de la planète à se renouveler et à absorber les pollutions, alors que les experts de l'Arctic Climate Impact Assessment après quatre ans d'études concluent à une hausse de 4 à 7°C en Arctique d'ici 2100, et à une débâcle de la moitié de la banquise. Mutation maîtrisable si les émissions sont réduites de 50%, et non pas des 5,2% ! Face à ces résultats, James Lovelock pionnier de l'essor de la conscience environnementale publie un article dans *The Independent* : la Terre est prise dans une accélération systé-

matique de son réchauffement, il n'y a « plus le temps pour expérimenter des sources d'énergies visionnaires. La civilisation est en danger imminent. [...] L'énergie nucléaire est la seule solution verte » ! En 2004 aussi, le naissain des huitres dans la ria d'Étel ne poussait pas cette année, à cause des chocs thermiques de l'eau.

Le mode de développement de l'Occident est en cause; pourtant il sert de modèle aux continents émergents, même dans la conception des villes. Ceux qui concourent à l'établissement humain : maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvres, constructeurs, comme ceux qui y vivent sont dès à présent responsables par leurs actes, leurs silences, leurs inerties, leurs envies de ne pas savoir ou de ne pas changer. La population mondiale grossira d'environ 50%, de 6,3 en 2003 à 8,9 milliards d'ici 2050. Et l'Unesco annonce que « pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la population urbaine devrait atteindre 50% de la population mondiale en 2007 » et 80% à la fin du siècle. La pollution chimique par le chauffage ou la climatisation des bâtiments dépasse celle des véhicules, et est devenue l'une des causes principales des fléaux humains actuels, tels cancers, stérilités, maladies congénitales, etc. (se reporter à l'Appel de Paris). Après l'agriculture, la construction est la deuxième industrie mondiale, et la production de ses matériaux consomme une énergie considérable et des ressources non renouvelables. Les villes et les architectures, si elles sont bâties aujourd'hui comme hier, sont obsolètes avant d'être livrées alors qu'elles engagent l'avenir. Comment dans 20 ans protégeront-elles leurs habitants et participeront-elles à la résorption de la crise environnementale, sociale, économique de la planète ?

Il y a 17 ans, le rapport Brundtland sur l'état de la planète est remis à l'ONU. « Our common future » place la mesure éthique de l'humanité au centre de notre devenir, et fait du développement durable la réponse aux besoins du présent qui ne compromet pas la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Même critiqué — le fond : développement ou décroissance ; la traduction : durable, équitable, soutenable —, le développement durable est à l'œuvre.

En France, les récentes lois s'y réfèrent. Basé sur les idées de besoin (maintenir un standard de vie acceptable pour tous) et de limite (capacité de l'environnement à remplir les besoins du présent et du futur selon l'état de la technologie et des structures sociales), il s'appuie sur 3 piliers environnemental, social et économique dont l'intersection crée les conditions de vie durables. La ville en fut omise, cela dure : au sommet de la Terre à Johannesburg en 2002, on l'oublie encore. Montréal ne fut pas meilleure. Et la culture, absente des fondations du développement durable, n'apparaît même pas comme solution. Pourtant le passage au réel des idéaux les plus élevés, comme ceux de notre humanité éprise de solidarité face au péril, dépend de ces « figures historiques cohérentes » qui ne forment plus le cadre de réalisation des idéaux, mais le moyen dialectique de leur passage au réel. Il fallait revendiquer la place de la culture en tant que quatrième pilier, la France le fit à Johannesburg au nom de la diversité culturelle.

Premier aperçu: dans la mise en œuvre du développement durable, on assiste à une hégémonie des réponses techniques. Si pallier les excès de la technique requiert la technique, force est de s'armer contre une autre dérive techniciste, surtout en France où le poids de la technique et de la science est lourd de raison. Différemment des pays anglo-saxons où la crise « a été entendue comme une incitation à redéfinir les rapports de l'homme et de la nature », en France « on a plutôt considéré que le problème était d'abord scientifique et technique et que les questions d'environnement relevaient de l'expertise ». L'immédiateté de la réponse morale des uns et le recours à la légitimité scientifique des autres éclairent en partie le retard des pays latins. J'y reviendrai.

Deuxième aperçu: dans le domaine de l'aménagement, l'environnement a pris le pas sur les autres aspects du développement durable. État né de la criante brutalité de la crise environnementale, du traitement séparé des dimensions environnementale, sociale et économique, de l'oubli de la culture valeur transversale s'il en est, enfin de la difficulté d'imaginer un projet soudant environnement-société-économie. État dont

on pressent les séquelles dans des choix techniques favorisant l'environnemental au détriment du social, et générant des ségrégations sur la base d'inégalités environnementales.

Troisième aperçu : les défauts de jeunesse du développement durable n'en font pas moins la voie la plus active de réponse à la crise planétaire. Encore faut-il s'y engager ! Ses qualités et ses dérives s'adressent en direct aux maîtres d'ouvrage et d'œuvres de l'aménagement urbain. Faut-il les mettre en demeure maintenant que «la protection de l'environnement arrive au même niveau de priorité que la lutte contre le terrorisme, la pauvreté ou la guerre, aussi bien dans les pays développés que dans les nations plus pauvres» (voir le sondage GlobalScan, sommet de la nature de Bangkok) ? L'avenir à la lumière d'une éthique de l'en-commun devrait les toucher, eux qui par projet pensent l'avenir, œuvrent aux côtés des sociétés, forts de la secrète connivence liant éthique et établissement humain. L'oubli de la ville siège de l'humanité à venir, la revendication de la culture comme quatrième pilier, la réflexion vitale sur le recours à la technique, tout renvoie aux métiers de l'aménagement, aux métiers concourant à l'établissement humain.

Je voudrais m'arrêter un peu plus sur cette relation déséquilibrée entre le durable et l'environnemental. L'intérêt et l'engouement pour l'environnement découlent aussi du retard tout particulier que nous avons dans ce domaine, alors que la dimension sociale de notre vie collective — je parle de la France — était nourrie voire centrale, la dimension environnementale était ignorée, malgré les appels des écologistes. Les philosophes Catherine Larrère, Luc Ferry ou Bruno Latour nous aident à comprendre que cela provient aussi de notre culture. Si l'on suit Catherine Larrère dans son ouvrage *Les Philosophies de l'environnement*, cette situation s'inscrit dans notre culture car «dans les pays



Un simple espace de stationnement sur lequel on a fait l'effort de maintenir un talus planté de chênes séculaires avec un peu de marge pour éviter d'endommager les racines des arbres (Gouesnou, 29). (photo/légende LP)

de langue anglaise,» dit-elle — il me semble que l'on peut dire dans les pays de culture protestante ou nordique —, «la crise environnementale a été entendue comme une incitation à redéfinir les rapports de l'homme et de la nature, à ne plus voir dans celle-ci un simple réservoir de ressources, à remettre en question l'anthropocentrisme moral, à développer, donc, une nouvelle éthique. En France, on a plutôt considéré que le problème était d'abord scientifique et technique et que les questions d'environnement relevaient de l'expertise : la rencontre entre science et politique, ainsi organisée, rendait inutile la recherche d'une éthique jugée dangereuse et douteuse».

L'épisode 2004 de la régulation de la pêche en Europe l'atteste. Alors que les pays du Nord disaient: faisons un moratoire, c'est la position française qui a prévalu: dépêchons des experts, nous prendrons une décision ensuite. Dépêchons d'attendre donc. On peut aussi ajouter que ce retrait dans le scientifique n'aide pas à un partage des idéaux du durable avec la société française.

Accéder au durable exige déjà d'accepter l'environnemental, puis de ne pas s'en satisfaire. Pour certains, le développement durable est une mode, ou de simple bon sens : une bonne orientation et des matériaux sains ; pour d'autres rien de plus durable qu'une architecture traditionnelle ; d'autres dans le bioclimatique depuis 30 ans «en font depuis toujours», etc. Par malheur ils se trompent et se rallient de facto aux pollueurs, à ces entreprises qui disent faire du développement durable depuis toujours sans le savoir comme Monsieur Jourdain de la prose (sic !). Le développement durable est tout sauf le retour au bon vieux temps. Le bon sens et l'approche environnementale ne dénouent pas la complexe situation actuelle. Notre époque exige un engagement collectif critique et une adhésion personnelle infinie pour assumer la capitale révolution des esprits et des conduites à venir.

Une question se pose alors, qui interroge la mise en place de l'Éco-FAUR. Pour le monde rural, la pensée environnementale est d'origine urbaine. Là il n'a pas tort. Quand elle n'est pas

tout bonnement considérée comme une idéologie, le fruit du discours politique écologiste. Là il a tort. Souvent blessé par le discours environnemental qui désigne le monde agricole comme responsable des désordres écologiques — notamment en Bretagne —, alors qu'il n'a fait que mettre en œuvre la politique agricole communautaire, et qu'il a déjà fait des avancées vers les agricultures biologique ou raisonnée, le monde rural n'est pas aujourd'hui prêt — à quelques exceptions près — à comprendre que les choix environnementaux, pour ne pas dire durables, sont indispensables. D'autant plus qu'ils sont onéreux, et d'un surcoût à propos duquel seule la communauté générale des hommes peut apprécier à long terme le retour sur investissement. Vous me direz que c'est une question de générations, que les plus jeunes sont sensibles à la dimension environnementale. Vous aurez raison, mais ceux-là ne sont pas aux manettes des communes.

Il me semble donc nécessaire que la mise en place de l'Éco-FAUR soit accompagnée d'une action pédagogique, pas seulement technique, mais culturelle et sociale, visant au partage des enjeux, plus qu'à l'affichage des moyens.

Le projet culturel et politique auquel nous avons à œuvrer est celui de l'entrée dans une ère de technique où les tenants du politique et du culturel sont tenus à une adhésion active, mais sur le qui-vive... à l'instar de l'indien Rajendra Pachauri, président du GIEC qui, après avoir dénoncé le poids des spécialistes de la science atmosphérique, exposait que la compréhension sociale et culturelle des politiques énergétiques serait la condition sine qua non des actions concrètes dans les divers pays.



Le bord de cette rivière a été canalisé pendant près d'un siècle. En 2 ans, la flore et la faune ont vite reconquis l'espace, s'installant plus vite que les travaux de plantations prévus (parc de la Seille à Metz, 57). (photo/légende LP)

Notes-Indications- bibliographiques

JONAS Hans, *Le principe responsabilité*, Flammarion, Paris, 1998, p.265.

SACQUET Anne-Marie, *Atlas mondial du développement durable*, Autrement/Le Comité 21, Paris, 2002, p.33

de BARTILLAT Luc et RETTALACK Simon, *STOP*, Seuil, Paris, 2003, p.199

LOVELOCK James, *Nuclear power is the only green solution*, in *The Independent*, 24/05/2004, www.ecolo.org/media/articles/articles.in.english/loveindep-24-05-04.htm

www.un.org.esa/population/publications/wup2003/POP899_French.doc

Lire l'Appel de Paris, Colloque de l'Unesco, 7/05/2004, visant à alerter la société sur les dangers sanitaires des pollutions chimiques, <http://appel>

Les idées opérantes nées du développement durable sont maintenant partagées : le glocal (penser globalement, agir localement); la transmission (nous ne sommes pas propriétaires de la terre, nous la louons à nos enfants); le principe de précaution; le recours à la participation citoyenne; la gouvernance; mais aussi l'observance.

Le sommet de Montréal vient de se terminer en insistant sur la nécessité d'observer les actions concrètes menées dans les pays afin de constater la réalité des mesures prises effectivement. On le voit déjà chez nous à une autre échelle, dans le cadre des missions HQE, quand il est demandé d'accompagner la mise en service d'un bâtiment de haute qualité environnementale et de vérifier sur une période de 2 à 3 années les résultats acquis. Dans le cadre de l'Éco-FAUR, il me semble que l'observance est nécessaire. Il ne s'agit pas de la mise en place d'une mesure « policière », comme en Italie là où le tri est obligatoire, où des amendes sont appliquées quand il est mal fait et où certains agents fouillent les poubelles pour essayer de trouver le nom des contrevenants. « Écofascisme ou écodémocratie » demandait Serge Latouche dans *Le Monde Diplomatique* du mois de Novembre dernier. Non il s'agirait ici d'une double mesure, voire triple, qui permettrait: de vérifier effectivement si les engagements pris sont respectés; de constater les améliorations ; de récolter les expériences pour en organiser le partage. Car ce qui manque bien aujourd'hui, c'est le partage des expériences dans une situation historique où l'action et la pensée sont menées de front, dans l'urgence.

Pour donner sens à toutes nos démarches, il manque un projet visant à renouveler les conditions de l'établissement humain, à établir un nouveau dialogue avec ce qui reste de « nature ». Un projet qui admette l'interdépendance de tous les aspects de notre monde et vise au partage d'idéaux communs dans la situation décrite par Peter Sloterdijk: « En organisant la communauté des derniers [hommes, la politique] est forcée de tenir un pari dont les exigences sont sans précédent; elle est confrontée au devoir de faire de la masse des derniers une société d'individus qui prennent sur eux de devenir enfin des

intermédiaires entre ascendance et descendance. La société hyperpolitique est une communauté qui, dans l'avenir, devra aussi miser sur une amélioration du monde». Sloterdijk relance le projet humaniste pour la multitude, projet qui engage plus encore l'architecture dans sa fonction organisationnelle.

Pensons à notre situation. Nous ne sommes pas en expansion, même si notre nombre augmente, même si l'inflation de l'économie existe. Nous sommes en insertion, à l'intérieur d'un monde connu, dont les limites sont connues, au cœur d'une histoire dont le dessein se donne. Chaque venue au monde n'élargit pas le monde, mais lui confère plus de densité, et — on le sait — plus de gravité et de fragilité. C'est un peu plus d'humanité chaque fois ajoutée. L'arrivée d'un être comme d'un projet se comprend vis-à-vis de la terre, pas que des lieux.

Il nous faut inscrire l'avenir de l'humanité au programme des lieux, des architectures et des villes, engager l'accueil de ce qui est à venir et inconnu, construire une passion pour la vie tant hommes que matières, bâtir un monde équitable et désirable, penser le temps et l'espace chevillés aux êtres et aux choses, ré-enchanter le quotidien.

Ce qui signifie: fonder nos choix sur l'éthique; épargner les quatre éléments: eau, air, terre et feu; négocier en permanence avec la terre et les gens; reconnaître l'interdépendance de toutes les dimensions; penser le projet en termes d'échange.

Ce qui se traduit dans le concret du projet et du terrain, par l'emploi systématique des cibles HQE, accompagné d'une kyrielle de positions ou dispositions: partager entre maîtres d'ouvrages, aménageurs et citoyens le sens, le rôle et l'urgence de l'approche durable; apprendre les arcanes de la négociation permanente, du partage comme forme d'autorité (écoute, dialogue puis affirmation du projet); s'engager d'abord dans la transformation de la ville existante; reconsidérer les lois, rédiger des règlements urbains et des cahiers de prescriptions selon les enjeux durables; concevoir des projets urbains comme stratégies pas seulement formes, gestion du temps pas que

artac.info/appeal.htm

Rapport du Comité Français pour le Sommet Mondial du Développement Durable www.ago-ra21.org/johannesburg/rapports/cfsmdd.pdf

RICŒUR Paul, *Histoire et Vérité*, Seuil, Paris, 1955, p.296

Discours du président de la République, 3/09/2002, accessible sur www.elysee.fr/cgi-bin/aura-com/aurweb/seach/file?aur_file=discours/2002/0209AF05.html

LARRERE Catherine, *Les philosophies de l'environnement*, PUF, Paris, 1997, p.5/6

HONORINE S., «*La nature, priorité absolue du terrien*» sondage GlobalScan, sommet de la nature de Bangkok, in *Libération* 24/11/2004, p.13

PACHAURI Rajendra, in
« *Les experts étudient
l'effet socio-économi-
que de l'évolution du
climat* », Le Monde,
vendredi 21 février 2003

Politique que le philoso-
phe appelle l'hyperpoli-
tique (note de l'auteur)

SLOTEDIJK, Peter,
Dans le même bateau,
op.cit, p.86/87

des sols; des projets urbains qui réduisent les déplacements, augmentent la densité bâtie et la densité végétale, pensent les mixités sociales, programmatiques et générationnelles dans la durée, fassent foisonner les usages dans les jours et les années, intègrent des lieux publics couverts comme ouverts concédés aux usages associatifs, annoncent le très grand bâtiment, etc.; penser le projet architectural selon l'économie globale de la fabrication des matériaux, à la réalisation, à l'usage jusqu'à la déconstruction; réfléchir avant de démolir, produire moins de déchets, valoriser les déchets d'usage; penser les structures pour une flexibilité et une organicité des plans; ne pas s'en tenir aux formes passives de l'architecture bioclimatique, produire des architectures actives...

Et tout ce qui nous reste à inventer dans l'urgence de l'engagement.

Paysages de développement durable

Pour une attention portée aux territoires du quotidien

- LAURE PLANCHAIS

Espace public et questions identitaires au quotidien

Diverses politiques de sensibilisation et de subventions sur l'aménagement urbain, notamment le FAUR, ont offert l'opportunité de re-dynamiser le tissu social et économique des centres anciens. Elles ont aussi fait prendre conscience de la valeur qualitative et patrimoniale des centre-bourgs.

La redécouverte de l'espace public en centre ancien porteur de l'identité communale

Ceci a conduit à une première génération d'aménagements urbains essentiellement tournés vers l'espace public traditionnel. Cette démarche participe du même processus que celui observé dans les grands centres urbains réinvestis ponctuellement dans les années 70 et qui s'est largement développé en France dans les années 90.

La dimension patrimoniale de ces lieux les a rendus porteurs de l'identité et de la représentation principale des communes vis-à-vis de l'extérieur.

Laure Planchais, paysagiste DPLG de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage à Versailles. Paysagiste Conseil de l'État détachée auprès du préfet du Finistère et de la Direction Départementale de l'Équipement et de la DIREN Bretagne, chargée de cours à l'Institut de Géoarchitecture à l'Université de Bretagne Occidentale (Brest). Exerce en profession libérale.

La question identitaire des lieux du quotidien

Pourtant, ces lieux anciens concentrent rarement la majeure partie des habitants et leurs usages quotidiens. Habitat individuel pavillonnaire hors du bourg où à sa périphérie, lieu de travail en zone d'activités, utilisation du commerce de grande distribution sont les espaces les plus usités des communes rurales, notamment à proximité des grandes agglomérations.

Ces derniers sont la plupart du temps perçus comme un mal nécessaire malgré le dynamisme démographique et économique qu'ils reflètent.

Architecture médiocre, espace public le plus souvent réduit à l'usage de la voiture, espaces verts sans qualités (lorsqu'ils existent !), entretien inexistant en font des lieux peu appréciés autrement que pour les fonctions utilitaires qu'ils remplissent.

Sauf exception, ces espaces ont été réalisés au strict minimum, tant en termes d'investissement financier - foncier bradé par peur de manquer d'habitant ou d'entreprises - qu'en termes d'emprise d'espace public, limitant par là même les possibilités de requalification.

Ces quartiers résidentiels pavillonnaires et d'activités proposent des organisations et des espaces communs très similaires d'une région à une autre. Ils révèlent un processus industrialisé d'organisation du territoire, à son apogée durant la seconde moitié du XX^e siècle, où les savoirs faire et matériaux locaux se sont progressivement estompés au profit d'une logique économique de standardisation et consommatrice d'espace dans un souci simplement quantitatif.

De nombreuses communes rurales doivent faire face à des crises identitaires, fonctionnelles et sociales apparemment moins violentes que les phénomènes observés dans les banlieues mais tout aussi préoccupantes, notamment dans les régions à forte valeur identitaire comme la Bretagne.

Les enjeux de politiques territoriales posés par le développement durable

Par essence, le développement induit l'accroissement, tandis que durable renvoie à la notion de stabilité, d'équilibre. Le développement ne pouvant donc être infini sur un territoire limité, il convient d'être prudent quant à l'emploi de ces deux mots plutôt contradictoires.

Un nécessaire recadrage du terme « Développement Durable » :

Mieux vaudrait revenir aux sources du vocabulaire spécifique hérité des sciences de la biologie et de l'écologie.

Ainsi, il s'agit de proposer un projet d'organisation du territoire tendant vers un équilibre viable sur le long terme (ou homéostasie*) à l'image de la notion d'écosystème** stable ou état « climax*** ».

Dynamiques et objectifs en présence :

En règle générale, les élus communaux sont confrontés à trois cas de figure possibles quant à l'avenir de leur territoire : le déclin démographique et/ou économique; la croissance exponentielle; l'équilibre plus ou moins précaire.

Pour chacun, la recherche de stabilité passera par des modes opératoires différents et questionnera la recherche plus ou moins forte d'autonomie de fonctionnement dans certains domaines. Il s'agira aussi d'avoir la capacité à se recentrer dans un système d'échange élargi comme la communauté de commune, le pays, la région... afin de ne pas risquer de se retrouver dans un système autarcique.

La recherche de stabilité nécessite une attitude d'autant plus dynamique que les processus externes de déstabilisation du territoire sont violents.

Au delà des propos alarmistes des uns par rapport à l'avenir

*L'homéostasie est la capacité à conserver l'équilibre de fonctionnement en dépit des contraintes extérieures. La notion est apparue en biologie, relativement à l'équilibre chimique des organismes vivants, mais s'est révélé utile à la définition de toutes formes d'organismes en sociologie, en politique et plus généralement dans les sciences des systèmes.

**Un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie.

L'écosystème constitue un système naturel et tend à évoluer vers son état le plus stable, dit climax. On parle de régression écologique lorsque le système évolue d'un état vers un état moins stable.

**le climax, en écologie, désigne l'état final ou l'état le plus stable dans les conditions existantes. Lorsque cet état est atteint, l'énergie et les ressources ne servent qu'à maintenir cet état. Le terme peut s'employer pour un écosystème (on parle alors de climax écologique).

Le climax fait référence à un état stable, fini, tout milieu étant en évolution constante, on parle de plus en plus de pseudo-climax.

de la planète, il semble devenu évident de contribuer à un changement des mentalités en évitant le gaspillage de l'espace et des ressources naturelles afin de ménager un avenir qualitatif pour tous.

Si l'on comprend l'acception du terme paysage comme la représentation d'une perception qualitative et esthétique de la société envers un territoire, il nous faut donc réinvestir ces lieux délaissés et les « recycler » pour leur donner de la valeur ajoutée et espérer les transformer en paysages.

Territoire du quotidien, ordinaire ou banal ne veut pas dire médiocre. Les espaces construits que nous laisserons révéleront notre savoir faire ou notre incompétence à atteindre l'objectif fixé de durabilité de notre société. Il s'agit donc de trouver de nouvelles identités valorisantes preuves de notre prise de conscience des enjeux de notre époque. Pour cela, il nous faut revisiter chaque étape du processus de projet d'aménagement pour espérer façonner de nouveaux paysages qui viendront s'ajouter à ceux déjà hérités et non simplement nous contenter de transmettre ceux dont nous avons déjà hérité.

Un parking/parc en centre-bourg sur mélange terre-pierre avec une certaine idée du bordurage qui combat les réflexes automatiques de l'usage de la bordure béton (Haute Goulaine, 44). (photo/légende LP)



Nouveaux processus de projet pour créer de nouveaux paysages

Les constructions actuelles sont majoritairement devenues des produits industriels de consommation, achetés sur catalogue, où la recherche patrimoniale est absente: leur durée de vie est souvent très faible, pas plus d'une génération humaine. Par contre, l'espace qui supporte ces objets et leur mode d'agencement sont beaucoup plus pérennes notamment à cause des infrastructures que cela suppose : réseaux, voirie, espaces piétons, espaces verts. C'est ce socle, dont la valeur intrinsèque est beaucoup plus constante, qu'il convient de « ménager ».

À de nouvelles préoccupations doivent répondre de nouvelles approches, de nouveaux outils, de nouvelles formes, de nouveaux regards, une nouvelle économie de la gestion de l'espace.

Nouvelles démarches

L'intervention en milieu rural est un exercice d'urbanisme formateur. En effet, différentes complexités urbaines et techniques se superposent dans une échelle d'intervention somme toute assez modeste, offrant ainsi l'opportunité d'appréhender aisément le fonctionnement global d'un territoire.

- La pluridisciplinarité

Cependant, l'exercice ne dispense pas d'une approche pluridisciplinaire nécessaire à bien répondre à la complexité des enjeux dans des territoires soumis à l'avis d'un seul professionnel de l'amont à l'aval du processus d'aménagement. Cette nouvelle exigence en matière grise exige un autre mode de calcul des rémunérations qui ne doit plus être seulement fondé sur un pourcentage des travaux à réaliser, mais plutôt un prix forfaitaire à la mesure de la complexité des questions traitées.

- L'échange et la participation

Les communes rurales font de plus en plus l'objet d'un regain d'intérêt notamment aux abords d'agglomérations importantes. Cet accroissement s'opère principalement avec des populations urbaines. Ceci induit des comportements et des aspirations en termes de confort et de relation à l'environnement très variées voire contradictoires entre ruraux anciens et néo-ruraux. Il est nécessaire de concilier ces rapports différents à l'environnement.

Les phases amont de réflexion sur le projet sont alors l'occasion de recréer du lien social par une implication tant des élus que des citoyens : de la simple présentation publique à une participation plus active. La démarche permet aussi de faire redécouvrir à ceux qui y habitent au quotidien leur identité à travers une approche pédagogique importante. Ceci est primordial pour assurer une cohérence à des réalisations qui devront s'échelonner sur de nombreuses années au gré de politiques de subventions pouvant être fluctuantes et de budgets locaux le plus souvent modestes.

Nouvelles organisations de l'espace

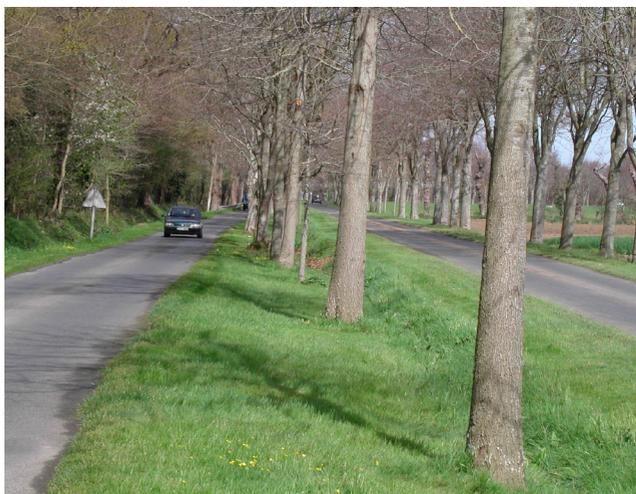
- Un exercice formel à l'écoute du contexte

Au delà des effets de mode, le projet de paysage tient compte du potentiel émotionnel des lieux, tissant des relations entre nécessités nouvelles et logiques préexistantes et remettant en causes les approches sectorielles de l'espace pour proposer une vision globale bien plus poétique que les discours quantitatifs et sécuritaires en vigueur. Il fédère les éléments disparates du tissu urbain par une continuité qualitative et un dialogue permanent entre patrimoine et contemporanéité fuyant le passéisme et la politique de la « table rase ». Une vue lointaine ou sur un ensemble bâti remarquable, un ombrage particulier, une envie de s'arrêter... sont des qualités intemporelles qui doivent continuer à faire partie de notre quotidien.

- La mixité, polyvalence, mutualisation des espaces et des usages :

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain réintroduit la notion de mixité tant d'un point de vue social que de l'usage des lieux. L'espace public, où qu'il soit, véhicule les mêmes attentes : espace d'accueil et de représentation, il renvoie aux questions de stationnement, de sécurité, d'accueil de manifestations, de lien social, de repos, d'embellissement. Les réponses sont souvent mono-fonctionnelles et conduisent à une accumulation d'objets disparates qui encombrant et morcellent l'espace. En milieu rural, la voiture tient logiquement une place prépondérante dans le quotidien du fait de l'éloignement du lieu de travail et des commerces pour la majorité des habitants. La sécurisation de l'espace par rapport aux flux automobiles mais aussi la volonté de conserver de la proximité par rapport au stationnement induisent souvent des aménagements où le piéton est laissé pour compte. Pourtant, il convient de relativiser les distances et de promouvoir des usages piétonniers et cyclables dans une situation privilégiée.

Allant de pair avec l'omniprésence de l'usage de l'automobile dans notre quotidien, le traitement des stationnements est une question cruciale du projet. En effet, la forme de ces aménagements a tendance à geler beaucoup l'espace, à le cloisonner et à le dévaloriser lorsque le lieu est vide. Il importe donc de proposer des superpositions d'usages possibles afin que le lieu conserve différentes qualités quel que soit son niveau de remplissage.



Le maintien d'un alignement d'arbre doit son salut à la politesse offerte par le dédoublement de la chaussée à l'arrivée sur le bourg (Hillion, Côtes d'Armor).
(photo/légende LP)

Nouvelles techniques et matériaux:

- L'attention portée à la question du recyclage et la sensibilisation des entreprises

L'utilisation de matériaux et de savoir faire locaux n'est pas toujours chose aisée, notamment lorsque le marché industriel implique d'autres logiques économiques. Par peur de l'inconnu, des propositions de bon sens peuvent devenir plus onéreuses et nécessitent un autre mode de fonctionnement avec les entreprises dans une approche pédagogique en amont de la commande.

- Offrir une gestion technique économe et respectueuse de l'environnement créatrice d'espaces qualitatifs

Pour créer de nouveaux paysages, il nous faut aussi adapter notre regard sur les questions d'Environnement, « joindre l'agréable à l'utile » en évitant les approches simplement techniques même « respectueuses de l'Environnement ». Sur les espaces extérieurs, ceci se répercute le plus souvent sur la gestion des eaux de pluies et l'entretien des espaces verts. Dans le premier cas, la limitation des surfaces imperméabilisées, la mise en place d'assainissement à ciel ouvert offrent l'opportunité de proposer des réalisations peu onéreuses et potentiellement créatrices d'espace qualitatif:

parking enherbé, plan d'eau, noues, milieux humides qui peuvent constituer des « espaces verts » de qualité qui auront un rôle utilitaire (et écologique) et non simplement décoratif. De même, l'entretien des espaces plantés fait de manière extensive et non à l'échelle du jardinage en proposant des modes de gestion qui peuvent associer des techniques environnementales voire agricoles (verger, pastoralisme, prairie de fauche...) induiront non seulement des économies mais pourront éventuellement



Un espace industriel sur d'anciens marais, accompagné d'un réseau de fossés à ciel ouvert pour gérer le pluvial (Parc des expositions, Niort, 17) (photo/légende LP)

être une source d'appoint financier.

Nouvelles gestions de l'espace :

- L'entretien porteur de nouvelles esthétiques à savoir apprécier

La notion de biodiversité semble maintenant partagée dans les discours. Par contre, l'esthétique est encore liée au propre, à l'asepsie (et la stérilité qui l'accompagne) et à l'ordre, notion de beauté héritée des discours hygiénistes. Concrètement, les friches, milieux humides, prairies et autres « mauvaises herbes » doivent encore faire leur preuve esthétique chez une bonne part des élus et des citoyens. Pourtant cette biodiversité s'inscrit comme un des signes les plus tangibles d'une meilleure prise en compte de l'environnement, plus efficace que les effets de mode de certains matériaux et « recettes techniques » pourtant plus facilement visibles.



- L'entretien, projet d'aménagement de l'espace

Les principes de conservation hérités des techniques constructives architecturales s'accommodent mal des paysages. La plupart d'entre eux est issue de territoires domestiqués par l'homme, notamment ceux à forte composante végétale dont la stabilité est justement liée à leur entretien constant. Trop de communes ont éliminé cette composante par une réflexion économique à court terme. De plus, les programmes de subventions ne s'intéressent pas à l'entretien d'une manière générale. Il a été dévalorisé, même sur le plan social, préférant des réponses techniques, où le savoir faire manuel est désincarné, faussement économes et qui vont à l'encontre des questions de société sur l'emploi.

Un bassin de rétention en pied de bâtiment public dévolu à l'enfance, une attention pédagogique quotidienne pour la prise en compte de l'Environnement (Haute Goulaine, 44). (photo/légende LP)

Le souci de qualité a ré-introduit la notion de savoir faire. L'enjeu n'est plus d'avoir (consommer) mais de donner de la valeur ajoutée (héritage à léguer). Pour cela la question de l'entretien (la gestion) peut devenir un véritable moteur de projet.

En guise de conclusion

Le projet est l'acte de préparer un avenir choisi. Les programmes d'aide à la qualité changent progressivement les mentalités, offrant aux professionnels du projet d'aménagement la possibilité d'investir ces lieux jusque là délaissés. L'exercice reste cependant difficile, fortement soumis aux aléas de la conjoncture économique du moment et largement tributaire d'une volonté politique forte de maîtrise de l'image du territoire concerné.



La roselière est un point singulier traversé d'un parcours de promenade piétonne...(parc de la Seille à Metz, 57. (photo/légende LP)

Le programme Bretagne Qualiparc a permis de ré-interroger la question de la qualité et de l'environnement au sens large dans les espaces dévolus aux activités économiques permettant à des équipes pluridisciplinaires d'intervenir là où seul un « maître d'œuvre de proximité » avait l'habitude d'intervenir. Les enjeux restent posés sur les nouveaux espaces

d'habitation que le programme Éco-FAUR doit permettre de réinvestir, mais aussi sur l'espace agricole et les équipements d'infrastructure à terme.

La volonté de création de paysage s'inscrit comme un élément de synergie dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire seule à même de répondre à la complexité des enjeux posés par la capacité à proposer des « écosystèmes urbains stables ». Les interventions doivent donc privilégier des solutions économes, robustes et soucieuses de créer un espace qualitatif à ces lieux où nombre d'entre nous vivent plus des deux tiers de leur journée.



Dans un parc urbain,
une roselière/bassin
de filtration des eaux
pluviales d'un quartier
en construction (parc

Une dynamique de développement durable: la commune de Silfiac (Morbihan)

• ALETH PICARD

(d'après des documents fournis par M. Serge Moëlo)

La commune de Silfiac, 460 habitants, située en Centre Bretagne, mène une politique exceptionnelle de gestion de son territoire dans un esprit de développement durable.

Cet esprit se traduit par deux objectifs principaux : agir local, penser global

Agir local, c'est utiliser et mettre en valeur les ressources de la commune (humaines, culturelles, sociales, naturelles...), c'est donc concerter et faire participer la population à l'ensemble des projets.

Penser global, c'est la volonté qu'une conception cohérente traverse l'ensemble des projets et réalisations de la commune et qu'une vision à long terme lie, entre elles, l'ensemble des actions mises en place en lien avec la préoccupation de les inscrire dans les divers espaces concernés, à toutes les échelles.

La Haute Qualité Environnementale et la démarche de développement durable correspondent à plusieurs enjeux d'ordre différent. Sur le plan social, le développement durable prévoit une lutte contre l'exclusion et la pauvreté, le recours à l'insertion, une réduction des inégalités et une meilleure mixité sociale. C'est aussi viser un respect des cultures et une préservation du lien social et de la sociabilité. Sur le plan économique, il

Aleth Picard, **architecte et urbaniste, Atelier Cité Architecture (ACA)**.

visent une gestion durable des ressources naturelles (économie d'énergie, d'eau...), la réduction et la valorisation des déchets, le souci de préserver un accès à tous aux activités de production, notamment agricoles, un équilibre et une diversification de ces activités... Sur la qualité de la vie, la HQE contribue à l'amélioration du confort et à la santé des usagers, mais aussi à la réduction des nuisances pour les riverains. Elle valorise les filières locales. Le développement durable vise le maintien des grands équilibres écologiques, la réduction et la prévention des impacts environnementaux. Elle répond aussi au souhait de promouvoir une identité rurale.

Très souvent, le développement durable vise en priorité un équilibre entre préservation de l'environnement et économie. Pour la commune de Silfiac, la dimension sociale et culturelle est mise en exergue de manière volontariste. L'évolution des réflexions tendrait aujourd'hui à inciter à remplacer la notion de «Haute Qualité Environnementale» par un concept proche de celle de «Plus Value Humaine» qui semble mieux refléter l'état d'esprit qui anime les édiles locaux.

Une démarche d'aménagement foncier, remise en cause du remembrement

L'adoption progressive de l'esprit du développement durable pour la mise en œuvre des projets communaux date du début des années 90 lorsque s'est engagée l'opération d'aménagement foncier. La commune de Silfiac avait jusque là refusé toute opération de remembrement pour des raisons variées. L'opération d'aménagement foncier, décidée à la fin des années 80, a été engagée avec la conscience que les remembrements étaient souvent destructeurs.

Ces éléments ont conduit à innover et à établir une liste d'objectifs à atteindre dans le cadre de cette opération, complémentaires aux habituels objectifs restrictifs et exclusivement agricoles. Ces objectifs ont donc été multiples. Concernant l'agriculture, il s'agissait d'effectuer des restructurations foncières, d'établir une meilleure accessibilité aux parcelles et aux

nouveaux bâtiments agricoles, d'améliorer la sécurité aux abords des exploitations, de créer les conditions de mise aux normes environnementales des exploitations pour une évolution vers une agriculture durable. Concernant le tourisme, l'objectif était de mettre en œuvre une politique globale d'aménagement favorisant l'initiative en matière touristique avec la volonté de privilégier un tourisme «intégré», en établissant un plan communal de randonnée, la réalisation d'une aire naturelle de camping, la mise en valeur des sites, l'amélioration des entrées du bourg, la création des conditions d'un développement de l'accueil et de l'hébergement. Concernant le cadre de vie, la gestion de l'environnement et des milieux naturels, l'aménagement a permis de créer une bande boisée et paysagère autour du site de Pont-Samouel, de protéger et mettre en valeur des tourbières, de protéger les zones humides, de planter des haies bocagères «brise vent», d'installer un verger conservatoire (pommiers et poiriers), de planter des arbres fruitiers et des haies le long des sentiers de randonnée. Concernant l'aménagement du territoire communal et l'amélioration de la sécurité, la commune a réalisé une voie de contournement du bourg, un cheminement piétonnier entre l'école, la cantine municipale et la salle polyvalente, le contournement de cours de fermes, la sécurisation d'un virage (Saint-Laurent) et d'anticiper la maîtrise foncière de terrains situés aux abords du bourg. Enfin, diverses autres actions ont été mises en place: des aires de collecte des déchets et du verre, une aire de stockage de matériaux, la réhabilitation d'une petite carrière de sable...



Silfiac-56: Savello, bocage. (photo SM)

Cette opération d'aménagement foncier a été considérée comme étant exemplaire au niveau national au sein d'une sélection de dizaine d'opérations jugées innovantes. Ainsi, un bureau d'études a été missionné par le Ministère de l'Agriculture

pour analyser la démarche de Silfiac au regard de critères de développement durable. Le Ministère souhaitait s'en inspirer pour rénover les méthodes à mettre en œuvre dans le cadre des nouvelles générations d'aménagement foncier.

La commune a donc depuis longtemps engagé une politique d'aménagement intégrant cette démarche de développement durable. Cette dynamique a permis une première sensibilisation des acteurs locaux aux questions de développement social et d'environnement et de concrétiser par la suite plusieurs projets s'inscrivant dans cet esprit.

L'acquisition progressive de cette culture par les acteurs locaux a conduit la commune à afficher de plus en plus claire-

ment des objectifs de développement durable. Il est intéressant de lister les différents projets, de les décrire et de montrer comment ils s'inscrivent dans une démarche cohérente, globale et prenant en compte les effets à long terme. Dans le prolongement de l'aménagement foncier, deux premiers projets ont lancé cette dynamique, le plan communal de randonnée et l'assainissement du bourg par lagunage, qui a ensuite été renforcée par de nouvelles réalisations.

L'assainissement du bourg par lagunage

L'assainissement collectif du bourg a été réalisé en 2003/2004. La technique de lagunage a été adoptée parce qu'elle permet l'implantation d'une végétation qui assainit l'eau (phytoépuration). L'entretien des abords se fait grâce à des moutons d'Ouessant. Cette race de Bretagne, traditionnelle et rustique, est protégée.



Silfiac-56: vue aérienne. (photo SM)

Le plan communal de randonnée

La commune de Silfiac a été l'une des premières de la région à initier une politique de randonnée pédestre, équestre et VTT. Le territoire communal comprend aujourd'hui 80 km de circuits de randonnée, soit 5 circuits pédestres, 3 circuits VTT, 4 circuits équestres dont 2 circuits pour attelages. Ces circuits sont jalonnés de panneaux d'interprétation sur les étangs et les mares, les cours d'eau, les tourbières, la forêt, les chemins creux, le cidre, l'habitat rural, la toponymie, l'agriculture, la géologie...

Ce programme a été engagé grâce au F.G.E.R. (Fond de Gestion de l'Espace Rural), et poursuivi dans le cadre de l'aménagement foncier. Le petit patrimoine a été restauré grâce au programme LEADER pour 7 fontaines et un four à pain puis grâce à la Fondation Banque Populaire pour 4 fontaines.

La station VTT de Guerlédan

Cette station existe depuis l'automne 2005. Il s'agit d'un concept innovant. Pour en comprendre la logique, il est possible de la comparer avec une station de ski. Une station de ski propose des pistes de couleurs différentes selon le degré de difficulté. Ces stations comprennent aussi des structures d'accueil et d'information, des moniteurs pour l'initiation, des guides pour l'accompagnement, des services de location, de réparation, de l'hébergement et de la restauration, ainsi qu'une véritable politique de promotion. La station de VTT reprend le même concept. Elle se développe en étoile autour de la « Base de Plein Air du Lac de Guerlédan ». La branche morbihannaise part de Silfiac et le site de Pont Samouël en constitue « l'entrée de station ». Silfiac a une grande pratique de collaboration avec



Silfiac-56: vue aérienne. (photo SM)

les divers partenaires situés autour du Lac; préalablement à ce projet de station, notre commune était d'ailleurs l'un des lieux de pratique de VTT régulièrement fréquenté par les stagiaires de la base dans le cadre de formations diplômantes.

Le plan intercommunal des véloroutes et voies vertes

En complément du schéma européen, national, régional et départemental des véloroutes et voies vertes, concernant le halage du Blavet et du Canal de Nantes à Brest, Pontivy Communauté s'est attachée à réaliser un plan intercommunal complémentaire dans ce même domaine. Ce plan concerne l'ensemble des communes de la communauté et s'attache à respecter les principes du développement durable; le Maire de Silfiac coordonne ce dossier.



Silfiac-56: vue aérienne. (photo SM)

L'éco-village de vacances et de congrès de l'association L. V. T. Île de Berder-Crénihuel

Depuis 1994, l'équipe municipale réfléchit à la réalisation d'un Centre de vacances, avec le souci de promouvoir une démarche de «tourisme intégré». Un partenaire d'expérience, animé par ces mêmes valeurs, de développement durable et d'économie sociale et solidaire, l'association Loisirs Vacances Tourisme (L.V.T. Île de Berder-Crénihuel) a permis de prolonger cette

réflexion. En effet, LVT réalise aujourd'hui un écovillage, le «domaine de Crénihuel», sur une propriété de 34 ha, dont 12 ha de parc remarquable, avec la présence d'un manoir, d'une longère, d'un terrain de tennis, d'une piscine et d'équipements équestres.

Cet éco-village de vacances et de congrès possèdera 150 lits, dont 75 accessibles à des personnes à mobilité réduite. Il est réalisé en matériaux de l'écohabitat, renouvelables et sains pour l'environnement et la santé. Le traitement des eaux usées se fera par des jardins filtrants et les modes d'énergies retenus sont le bois, la géothermie, les pompes à chaleur et le solaire. Les activités, les repas, les modes de déplacements, s'inspireront également de l'esprit de développement durable. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de tourisme social, vise le label «tourisme handicap» (concernant les 4 handicaps : moteur, auditif, visuel et mental) et s'attache à s'inscrire dans les dynamiques de développement local en lien avec les autres réalisations de la commune. La première pierre a été posée en juin 2005, la première tranche doit être mise en service pour l'été 2006.

Le site touristique de Pont Samoël

La commune a eu très tôt une démarche de développement touristique. Ainsi, en 1973, le maire de Silfiac, fait acheter le moulin de Pont Samouël dans un objectif de développement touristique à une période peu encline à prendre au sérieux ce type d'initiative dans ce contexte rural du Centre Bretagne. Il y réalise un gîte d'étape, avec une crêperie, un bar, et un étang de 4,5 ha dès la fin des années 70. Quelques années plus tard, la commune fait l'acquisition de parcelles pour pouvoir accueillir des chevaux et réaliser une aire naturelle de camping.

Ce site vient d'être restauré pour qualifier le gîte selon le label «rando plume», et le camping en «rando toile». Un bâtiment annexe a été restauré pour en faire une salle multifonction pouvant accueillir des concerts, stages, expositions et autres animations. Une aire de lavage pour chevaux et VTT a été aménagée. Une borne pour camping-car a été installée. Ce site est



Silfiac-56: chemin.
(photo SM)

l'entrée morbihannaise de station VTT de Guerlédan.

Tous ces aménagements ont été réalisés dans un esprit de développement durable avec revêtements de voiries semi-poreux, collecte des eaux pluviales, filtre à sable pour le traitement des eaux usées... Mais surtout, la gestion de cette structure a été confiée également à L.V.T. par convention avec la commune. Les termes de cette convention définissent un projet culturel et d'animation afin de créer sur cette structure un lieu de rencontre entre les touristes de l'écovillage de vacances et la population locale. En effet, plutôt que de confiner les touristes de LVT dans l'écovillage, ce projet les conduira à venir sur le site de Pont Samoël déjà très fréquenté par la population locale. Il devient donc ainsi un « lieu culturel » géré collectivement par des acteurs locaux. Cette convention établit aussi un programme d'activités inscrit dans l'esprit du développement durable.

Les éoliennes

La société «Nass & Wind Technologie» a obtenu un permis de construire pour 4 éoliennes d'une puissance totale de 3,2 MW après une étroite collaboration avec la commune de Silfiac. 3,2 MW représentent la consommation de 3 200 foyers.

La démarche adoptée pour cette réalisation associe la population dans une volonté de participation citoyenne. Les habitants et le Conseil Municipal ont été associés dès le départ du projet qui a pris trois années avant d'aboutir à la phase de réalisation. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le porteur de projet et le Conseil Municipal. Plusieurs réunions publiques ont été organisées. La municipalité et le bureau d'étude ont travaillé ensemble, pas à pas, pour inscrire cette réalisation dans la dynamique locale. Une concertation a été menée dans tous les foyers situés dans un rayon de 1 km autour du site choisi par le Conseil Municipal parmi les trois sites proposés par le bureau d'études. Les éoliennes seront mises en service au printemps 2006.

Un système d'épargne de proximité (association « AVEL SILIEG »).

L'investisseur éolien a été choisi pour sa démarche éthique qui le conduira à collaborer avec les acteurs locaux pour développer une action éco-touristique sur le thème des énergies renouvelables. Il a également accepté de céder jusqu'à 5% de son investissement à une structure d'épargne locale gérée par l'association « Avel Silieg », destinée à associer la population à cet investissement. Cette association oeuvre pour que l'installation des éoliennes ne soit pas perçue comme une démarche exogène. Avel Silieg permettra donc aux adhérents souscripteurs de bénéficier d'une rémunération du capital investi. Mais surtout, une part du capital produit leur permettra de participer, par un investissement collectif, dans des projets locaux s'inscrivant dans les démarches visant une « plus value humaine » engagées sur la commune.

Le projet écotouristique sur les énergies renouvelables. (association « NERZH SILIEG »)



Ce projet a pour objectif de créer un lien transversal entre tous les projets ou réalisations de la commune en matière de développement durable. La longère située au pied des éoliennes, achetée par l'investisseur principal et mise en partie à disposition du projet écotouristique, deviendra un centre d'interprétation sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables d'hier, d'aujourd'hui et de demain. En harmonie avec ce projet, l'investisseur envisage de faire de ce site un lieu d'accueil de chercheurs sur les énergies de demain.

Silfiac-56: moutons
d'Ouessant. (photo SM)

Un sentier d'interprétation sur le même thème reliera le site éolien au site de Pont Samouël en passant par le lotissement HQE et l'écovillage de vacances LVT de Krénihuël.

Les objectifs affichés de cette opération sont multiples. Développer un concept touristique durable en créant un lien entre les différents projets et réalisations tout en assurant une légitimité locale et un rayonnement extra-communal; donner une image innovante de la commune tout en impliquant la population locale; sensibiliser le public aux notions d'énergie, d'économie sociale et solidaire (objectif pédagogique grand public). Un cahier des charges a été réalisé et une recherche de financement est en cours pour concrétiser ce projet qui associe partenaires publics (collectivités), privées (investisseur, bureau d'études), et associatifs.



Silfiac-56: hameau HQE. (photo SM)

Le hameau HQE «Oglenn ar Vour'h»

Ce lotissement est cohérent avec le projet global de la commune. La réflexion a débuté fin 2001 par une sensibilisation des conseillers municipaux, puis par l'organisation de réunions publiques. Des groupes de réflexion ont été organisés sur les thèmes suivants: l'énergie, l'eau et la voirie, l'architecture et les matériaux, l'intégration paysagère et les haies, les jardins familiaux,

les primo-accédants, la communication et les règlements et modalités de fonctionnement. L'ensemble des groupes de réflexion constituent le groupe de travail sur ce projet. Ce groupe de travail, après avoir éventuellement consulté des experts extérieurs, soumet ses propositions au Conseil Municipal. Il définit les actions et les aménagements à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de cette opération portant sur les économies d'énergie, la protection de l'eau et du milieu naturel, l'économie sociale, le lien social, la qualité du cadre de vie...

Les groupes de réflexion sont constitués, pour un tiers environ, d'habitants de Silfiac désireux de construire dans ce lotissement, ou habitants la commune et simplement intéressés pour s'impliquer dans la démarche, ainsi que, pour les deux autres tiers, de personnes extérieures à la commune intéressées pour y construire ou militants et experts dans le domaine de l'écohabitat. Des enseignants du Lycée Professionnel du bâtiment de Pontivy, le Lycée du Blavet, font aussi partie des groupes de réflexion.

La finalité première de ce projet innovant est de provoquer une dynamique de construction à proximité du bourg ayant des effets sur la vitalité globale de la commune; jusqu'à présent, les nouveaux résidents se sont principalement installés hors du bourg. La deuxième finalité est d'assurer une mixité sociale. Cette démarche innovante séduit les opérateurs de logements locatifs. Un projet de trois logements est proposé à proximité du lotissement grâce au concours de l'organisme bailleur social «Armorique Habitat» et «Bretagne Sud Habitat» va en construire trois autres à un autre endroit du bourg. Pour assurer la mixité sociale, la commune fait en sorte que cette démarche ne crée pas de surcoût par rapport aux projets de lotissement «conventionnels». Le surcoût prévisionnel de ce lotissement HQE a été évalué à environ 15 à 20% par rapport à un lotissement classique. Ceci est dû au fait que ce type de projet est encore trop rare et met en œuvre des techniques trop peu répandues pour pouvoir faire des économies d'échelle. Mais une démarche innovante a permis de nouer des relations privilégiées avec divers partenaires publics et privés.



Silfiac-56. (photo SM)

L'élaboration d'une politique de développement durable par

la Région, instituant l'Éco-FAUR, a facilité l'équilibre financier de cette opération. Ainsi, des réalisations, écartées dans un premier temps parce qu'estimées trop coûteuses, ont pu être retenues. Des modèles de maisons à 100 000 € sont proposés. Pour cela, la commune a sollicité des concepteurs acceptant de jouer le jeu d'une réflexion sur le concept de maisons évolutives qui grandissent avec la famille. Un public de primo-accédants est visé à travers cette démarche. C'est l'architecte Bernard Menguy, installé à Vannes, très investi dans ces nouvelles démarches, qui a travaillé à la réalisation de ce lotissement de 15 lots de 570 à 750 m², comprenant en outre des espaces

collectifs et des jardins familiaux. En effet, les riverains auront ainsi la possibilité d'implanter des jardins familiaux ou de mener d'autres projets sur ces espaces ouverts aux initiatives collectives. Une partie de ces espaces communs sera consacrée à des activités telles que: barbecue, pique-nique, espaces de jeux... A la demande de candidats à la construction, la commune a envisagé la mise en place d'une basse cour collective et d'un rucher. En étendant l'accès à ces espaces à des habitants du bourg ne possédant pas de terrain, ce nouveau quartier s'intègre mieux à l'ensemble du territoire de la commune. Les élèves de l'école envisagent même d'y réaliser une activité jardinage. Cette organisation de l'espace est une façon d'ouvrir le lotissement sur l'extérieur tout en cultivant une identité qui fait de plus en plus rêver, celle d'un lotissement rural, une spécificité à laquelle tient la commune.



Silfiac-56: fontaine.
(photo SM)

L'équipement et les espaces publics de ce hameau ont été pensés avec un souci d'exemplarité. Un revêtement semi-poreux (mélange de chaux, de sable et de gravillons, voire de silice) est mis en place sur la voie publique pour l'absorption des eaux de ruissellement, avec des noues pour récupérer le reliquat... Le traitement des eaux d'assainissement est relié aux lagunes contenant des plantes macrophytes entraînant une phytoépuration. L'entretien des abords est réalisé par

des moutons d'Ouessant. L'éclairage public a été imaginé de manière à maximiser les économies de réalisation et de fonctionnement : lampes à économie d'énergie, absence de mats le long de la voirie... Les routes d'accès sont des venelles conçues de manière à privilégier le piéton.

Des cheminements sont aménagés pour rejoindre à pied ou à vélo le centre du bourg, les jardins et espaces collectifs et les principaux équipements. La place de la voiture a donc été repensée par rapport aux pratiques habituelles. Les lots sont libres de construction; les accédants peuvent choisir le maître d'œuvre qu'ils souhaitent. Un cahier des charges précis, peu contraignant mais très incitatif, pour un meilleur respect des principes du développement durable a été élaboré. Sans rien imposer, mais avec un souci pédagogique, la commune incite fortement à construire des édifices dans l'esprit de l'écohabitat. Un groupe de travail a apporté des précisions au règlement de lotissement et s'est constitué en groupe de personnes ressources pour aider les futurs propriétaires à finaliser leurs projets. Le règlement fixe un cadre incitatif et pédagogique; la commune préfère convaincre plutôt que contraindre.

Les techniques et matériaux peu respectueux des principes de l'écohabitat ont été écartées, mais seulement lorsque des solutions plus saines existaient à coût équivalent. Ainsi, par exemple, le parpaing est banni puisqu'il existe une solution en brique au même coût. Les enduits proposés sont à base de chanvre, de chaux et autres matériaux naturels. Les menuiseries doivent être en bois et non en PVC. Il n'y aura pas de sous-sol. Le chauffage sera au bois, solaire ou géothermique... La commune de Silfiac impose des garages types car se sont eux qui structurent architecturalement les rues et supportent les lampes de l'éclairage public. Elle vend les terrains équipés de citernes enterrées de récupération des



Silfiac-56: fontaine.
(photo SM)

eaux de pluie et souhaite la production d'eau chaude solaire. Les haies de séparation doivent être d'aspect bocager et d'essence locale. Au delà de ces éléments techniques et environnementaux, le projet a pour objectif d'assurer des mixités multiples (sociales, générationnelles, entre autochtones et nouveaux résidents...). Les jardins sont conçus pour décloisonner la propriété privée et provoquer la convivialité et le lien social. Les cheminements piétonniers sont tracés pour que les différentes populations se rencontrent et se mélangent. Le lotissement de Silfiac proposera aux jeunes couples des solutions pour ceux qui ont des difficultés d'accession à la propriété du fait de la forte augmentation du prix de l'immobilier dans la région. Diverses réalisations sont proposées à des entreprises d'insertion. Les premières ventes de lots ont eu lieu et les constructions vont débiter au printemps 2006.

La Zone Artisanale de Proximité

Afin de garder localement ses artisans de proximité, la commune réalise avec Pontivy Communauté une «Zone Artisanale de Proximité» destinée à accueillir ces artisans. Cette petite zone artisanale située près du bourg et proche du hameau «Oglenn ar vourc'h» bénéficiera d'un règlement élaboré dans un esprit de développement durable. La commune travaille avec Pontivy Communauté à l'élaboration de ce règlement. Ce sera sans doute l'une des premières zones artisanales réalisées dans un esprit HQE. Grâce à ce règlement intérieur atypique, il n'est pas exclu que des entreprises de l'écohabitat choisissent Silfiac comme lieu d'implantation, par simple souci de cohérence et du fait de la position centrale qu'occupe cette commune en Bretagne.

École de l'écohabitat

Un groupe de travail, regroupant la commune de Silfiac, l'association LVT, le GRETA, le lycée du Blavet, la DDTEFP, une conseillère régionale membre de la commission formation, des professionnels du bâtiment et de l'écohabitat et des individuels, experts ou militants dans ce domaine, a été créé

afin de mener à bien ce projet. Ce groupe de travail évolue vers un statut d'association qui passera convention avec le GRETA et le lycée pour mettre en œuvre les formations initiales ou continues qualifiantes et avec LVT pour organiser des formations de loisirs et constituer un centre de documentation. L'objectif est de former des artisans, déjà en activité ou ayant un projet d'installation, à ces techniques, de former des jeunes aux métiers de l'écohabitat. La participation de L.V.T. à ce projet permettra de toucher le grand public intéressé par ces démarches. L'association organisera aussi divers événements (séminaires, publications, expositions et animations).

La charte de non utilisation du bois tropical

Silfiac a signé en février 2003, la charte de non utilisation du bois tropical proposée par l'association «Peuples des Forêts Primaires». Ceci se traduit par le respect de cette charte lors des travaux dans les bâtiments publics et une sensibilisation des porteurs de projets privés.

Une signalisation bilingue

Un travail de recherche toponymique a été effectué afin d'apposer une signalisation bilingue sur la commune. C'est aussi l'occasion de promouvoir certains éléments historiques constitutifs de notre identité. Ceci vise la dimension sociale et culturelle de nos actions de développement.

Un programme de protection et de mise en valeur des zones humides

L'opération d'aménagement foncier a été l'occasion de faire en sorte que l'une des six tourbières de la commune fasse l'objet d'une convention d'entretien et de mise en valeur entre le nouveau propriétaire de cette tourbière et l'association «Bretagne vivante –SEPNB». La commune est en train d'acquérir une autre tourbière en ce début 2006 avec le même objectif. Une «flourenn» («fraîche», en français) a été également acquise par

la commune sur le site de Pont Samoël avec ce même objectif de protection et mise en valeur. Ces «flourenn» étaient des prairies inondables fauchées plusieurs fois par an et gérées collectivement par les foyers d'un village selon des principes coutumiers.

Un plan de gestion des espaces verts et de fleurissement

À partir du printemps 2006, la commune met en place un «plan de gestion des espaces verts et de fleurissement», tenant compte de l'esprit de développement durable. Pour cela, une collaboration a été établie avec le service des espaces verts



Silfiac-56: fontaine.
(photo SM)

de Pontivy qui a une expérience de plusieurs années dans le domaine.

L'association « Bruded »

Des maires de communes engagées dans l'écohabitat et le développement durable se sont réunis en association qui a pris pour nom «BRUDED» (Bretagne RURale et Développement Durable). Le nombre des communes qui s'engagent dans ces politiques augmente. Une organisation et une mise en réseau devient nécessaire pour échanger les expériences, se soutenir mutuellement, et promouvoir ces nouvelles démarches. La région Bretagne engagée dans le développement durable soutien cette association.

Ce mouvement veut faire passer quelques messages. Les communes doivent passer d'une démarche de guichet, portée par des notables, où l'on consomme sur catalogue, à une démarche de projet dans laquelle l'élu devient animateur et médiateur de l'initiative locale. En matière d'urbanisme, elles doivent se fixer des objectifs et réinterroger les méthodes afin que les techniciens et les constructeurs répondent mieux aux besoins et aspirations des citoyens. Le politique doit être réintroduit au sens le plus noble afin de redonner du pouvoir aux habitants pour qu'ils s'approprient leur cadre de vie et deviennent acteurs.

Agir local et penser global, ce n'est pas une utopie. Il s'agit de promouvoir la démocratie participative. Une quinzaine de communes ont déjà adhéré et une dizaine d'autres pourraient suivre prochainement ce chemin. Silfiac adhère à cette association dont le maire est co-président fondateur.

Développement durable ou développement local?

• SERGE MOËLO

Le développement durable est pour certains un concept en soi. Pour d'autres, il n'est qu'un enrichissement méthodologique de la notion de développement local.

À Silfiac, nous le considérons comme une méthode de développement chargée d'éthique.

Pour faire du développement durable, on ne peut se contenter de juxtaposer des réalisations, aussi symboliques puissent-elles être. Faire du développement durable, c'est justifier les initiatives et les aménagements par la démonstration de leur insertion dans un projet global prenant en compte simultanément les dimensions environnementales, sociales et culturelles et économiques.

Prenons l'exemple d'un lotissement. Il ne suffit pas de recueillir les eaux pluviales, d'autoriser les énergies renouvelables, ou de réaliser je ne sais quel autre aménagement... Tout ceci n'est que de l'anecdotique, voire de la caricature, si l'on n'en perçoit pas la cohérence avec un projet de vie, un projet de société. Il faut aussi placer l'être humain au centre du projet. Il n'y a pas de développement durable sans valeur humaniste.

Les démarches de développement local ont souvent été trop «plaquées», «parachutées». Elles ne tenaient que très peu compte des contextes particuliers. Il s'agissait avant tout de produire du service ou de l'activité visant l'accroissement de richesses.

Serge Moëlo est maire de Silfiac (56).

Les élus, notables, s'appuyaient sur leurs réseaux de relations, généralement exogènes et empreints de démarches descendantes, pour provoquer cet accroissement d'activité et asseoir ainsi leur notoriété et leur pouvoir.

Nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte et avons de plus en plus conscience que le rôle des élus évolue vers plus de médiation; les élus deviennent avant tout des animateurs de la vie locale, des agents de développement... Ils ont un rôle actif à jouer dans la création et l'animation de réseaux locaux. Ils savent que la croissance n'est pas toujours synonyme de bien-être.

Le rôle des élus est de créer les conditions du développement. Pour cela, la prise en compte de la dimension humaine, avec ce que cela suppose en terme de mobilisation des acteurs et de participation citoyenne, est devenue incontournable. Les élus dynamisent, animent, mettent en relation, coordonnent, valorisent, permettent de tenir compte du caractère particulier de chaque situation... Ainsi, le monde rural s'autorise de plus en plus à une autonomie de pensée, à avoir sa propre logique de développement, alors qu'il était jusqu'ici enfermé dans des logiques de copie de l'urbain qu'il considérait comme un modèle. Ce dernier constituait la référence, incarnait l'image de la modernité et du progrès. Les mentalités ont évolué. L'image du monde urbain se ternit. Ceci contribue à valoriser la capacité des ruraux à autodéterminer leurs projets de vie.

De plus, le rural représente souvent les valeurs auxquelles beaucoup de nos concitoyens aspirent, des valeurs d'authenticité, d'harmonie, de symbiose avec les éléments, de convivialité, de lien social... Il nourrit une certaine utopie. Il fût une époque où l'urbain entretenait cette utopie alors que le rural représentait un milieu de vie dont il était bon de s'extraire.

Les images se complexifient et le rural fait à nouveau rêver.

Les démarches de développement qui se construisent sur cette nouvelle donne provoquent une représentation moderne de la

campagne, une campagne qui sait innover, qui va de l'avant, qui est précurseur, qui sait promouvoir les valeurs positives qu'elle véhicule aujourd'hui.

L'arrivée de nouvelles populations issues de la ville, voir de la côte Sud bretonne pour ce qui concerne SILFIAC, ou les nombreux britanniques qui valorisent ces effets positifs, confortent cette logique.

Les britanniques viennent en France pour ses services public, son système social, de santé et de solidarité et en Bretagne rurale pour son identité, ses paysages, sa convivialité, la solidarité et les mentalités locales.

La logique de prendre en compte la spécificité du contexte des projets et des actions pousse le rural à imaginer des dynamiques de développement tenant compte des spécificités locales et donc difficilement reproductibles dans d'autres contextes. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'on privilégie les valeurs humaines, parce que la culture d'ici ne peut être la culture d'ailleurs. L'affirmation des spécificités culturelles, les revendications identitaires, si elles sont associées à l'ouverture à l'autre, à la valorisation de la richesse des différences, constituent un levier considérable de développement.

La logique induite par l'économie de marché était une logique de développement «hors sol» et généralement standard. Alors, ne nous étonnons pas que ces activités déménagent au gré des opportunités.

Notre plus grande richesse, aujourd'hui, c'est d'avoir été pauvres à l'époque où l'homme détruisait son milieu de vie au nom de la seule logique économique. Nous n'avons pas eu les moyens de détruire nos talus, notre bocage, nos zones humides, notre patrimoine naturel, culturel ou bâti. Ils font maintenant notre richesse. À nous de savoir les préserver et les valoriser. Ils sont une denrée rare que beaucoup nous envient.

Notre commune attire, car elle donne d'elle une image offen-

sive. Elle fait rêver. Les médias, écrits, parlés, audio-visuels, relatent cette image positive. Ils jouent un rôle de miroir qui pousse la population à se percevoir positivement.

Notre commune fait aujourd'hui rêver sur le mythe du monde rural, elle sert de référence, et donne une image forte de capacité d'autonomie.

Collectivement, nous étions localement enfermés dans des représentations négatives de nous-mêmes. Nous étions soumis, dépendants, attentistes... La société nous renvoi une vision valorisante qui nous pousse à changer notre point de vue et à regagner de la confiance et de la capacité d'initiative.

Nous pouvons nous aussi participer, voire trouver des réponses, aux grands enjeux de société qui font l'actualité.

Aménagement durable des paysages urbanisés en Bretagne?

Quels objectifs, quels méthodes, quels coûts et quelle gouvernance des projets?

• ALETH PICARD

Les villes consomment sans modération les ressources de notre territoire (sols, eaux, espaces naturels, les villes s'étendent à un rythme plus élevé que la croissance de la population, en moyenne pour 20% d'expansion contre 6% de citoyen en plus) et les inégalités sociales et territoriales s'installent profondément. Il est urgent que l'ensemble de la société civile se préoccupe de développement durable et de qualité du cadre de vie. La façon dont le territoire est aménagée est fondamentale pour le caractère du lieu (ville ou village), ses performances environnementales et la qualité de vie qu'elle offre à ses habitants. Les choix en matière d'aménagement du territoire doivent protéger l'identité d'une ville, son patrimoine culturel, son plan historique, ses espaces verts et sa biodiversité. De mauvais choix ont abouti à des agglomérations jugées peu attrayantes et des schémas urbains non durables.

L'urbanisme durable est un processus par lequel tous les acteurs collaborent en vue d'intégrer des considérations fonctionnelles, environnementales et qualitatives afin de concevoir et planifier un environnement bâti dans une vision de long terme.

Aleth Picard, **architecte et urbaniste, Atelier Cité Architecture (ACA).**

L'aménagement urbain peut être défini comme la manière de concevoir les conditions de production de l'immobilier et de mise à disposition de foncier (règles de construction, densité, viabilité, accessibilité, impacts et risques, condition de financement et d'imposition). Les conditions de production de l'immobilier concernent le bâti, les réseaux de fluides, les voiries et les équipements.

Dans la plupart des cas, ce n'est pas un urbanisme de projet qui est mis en place, mais un urbanisme par défaut: une chaîne de production conçue pour permettre l'assemblage mécanique d'éléments urbains (des bâtiments, des voies, des équipements, des réseaux...) selon un système de normes (sécurité, encombrement, financement...) et qui peut fonctionner sans pilote ou être délégué, sans la moindre valeur ajoutée de conception, sans une réflexion globale et pluridisciplinaire sur le long terme. Cette production sans réflexion en amont est la porte ouverte à la production de paysages et d'architectures sans qualité et sans identité.

Ces positions conduisent à évaluer les formes d'aménagement mis en place depuis une cinquantaine d'années fondées sur le modèle de la mégalopole infinie obéissant aux seules lois du marché: un quadrillage de voies rapides maillant le territoire, des zones d'activité et centres commerciaux liés à ces voies routières, d'immenses quartiers d'habitats pavillonnaires, le règne tout puissant de la voiture.

Ces nécessités nous conduisent sans doute à relever plusieurs défis: l'accès de tous aux grands services urbains que sont les transports, les équipements et les services, la préservation des espaces naturels et de l'agriculture limitrophe des zones urbanisées qui sont un bien commun rare indispensable à la préservation de notre environnement et à la qualité de notre cadre de vie.

Ces objectifs généraux peuvent se traduire par des actions très diverses et complémentaires: densifier intelligemment, favoriser la mixité des fonctions, regrouper le stationnement,

utiliser des ressources locales, penser des mécanismes de réversibilité des espaces proposés, arrêter la consommation d'espaces naturels et agricoles, élaborer les documents d'urbanisme avec plus de rigueur.

La première partie de cet atelier technique a tenté de proposer quelques définitions générales de cette notion de développement durable et des liens avec l'aménagement urbain et paysager. Ces liens concernent la gestion de l'espace (ressource limitée, densité, étalement urbain), la gestion de l'énergie, de la mobilité, de l'assainissement et des espaces naturels (biodiversité, paysages). Par exemple, les économies d'énergie peuvent être obtenues en agissant sur la forme urbaine, les manière de bâtir ou l'organisation de la mobilité.

L'objectif de la table-ronde a été de replacer ces questionnements dans le contexte particulier de la région Bretagne et de s'interroger sur les conditions de la mise en œuvre concrète de tels objectifs.

L'ensemble des intervenants partagent l'idée que ces démarches nécessitent un projet prenant en compte le long terme et croisant des objectifs multiples: une réponse aux exigences de lieu de vie de qualité, un développement social et territorial solidaire, un développement économique équitable, local et répondant aux défis de la mondialisation, une gouvernance de projet décentralisée permettant de s'appuyer sur des initiatives multiples et de toutes importances.

Quelles sont les expériences déjà engagées ?

Quels sont les ressources, les outils, les partenariats qui peuvent être mobilisés dans ce sens ?

Sur quoi doit porter les efforts (documents d'urbanisme, projets innovants et exemplaires, information et sensibilisation des acteurs...) ?

Les questions de fond

Comment impliquer les élus dans une démarche volontaire et comment convaincre de faire autrement (les élus subissent souvent des pressions considérables, particuliers, aménageurs, lotisseurs ;;;) ?

Les maires reçoivent-ils des informations objectives pour leurs choix en matière d'aménagement?

Comment poser aux communes le problème de la consommation d'espaces quand cette ressource apparaît comme la seule qu'ils peuvent offrir?

L'urbanisation peut-elle être un «objet fini»?

Les modèles d'«urbanisme durable» communément représentés sont des modèles urbains, comment développer un modèle rural économe en ressources?

Existe-t-il aujourd'hui des blocages à la mise en œuvre d'un urbanisme plus «durable»? de quel ordre (juridique, normatif, financier, déficit d'un portage financier, décalage par rapport à la demande, manque de compétence technique formées dans cette orientation...)?

Comment prendre en compte l'offre et la demande? Cette demande n'est-elle pas complètement définie par une offre qui évolue peu?

Le coût du foncier n'est-il pas un obstacle à un urbanisme de qualité?

Comment rompre avec la standardisation des constructions qui conduit à l'uniformisation de nos paysages?

Une région sur le chemin

• ANDRÉ SAUVAGE

Déclinaison politique régionale du développement durable (DD), Éco-FAUR constitue cette tentative limite de tout entreprendre, par esprit de responsabilité humaine, pour pérenniser des milieux naturels régionaux favorables à la vie biologique, culturelle et économique.

Objectifs

Deux perspectives: historiques et écologiques

• Qui dit durable, invoque le temps, l'histoire

Les perspectives historiques de ceux qui s'activent à propos d'aménagement sont soumises à des rythmes divers: temps court (celui du temps des responsabilités d'un élu), le temps long (séculaire des successions de générations qui forment les paysages, les terroirs). Il ne s'agit pas de plaider pour les conserver figés, mais d'en faire les récapitulatifs de notre histoire : ne pas rompre radicalement avec les sagesses passées, tout en orientant les ajustements aux attentes perçues

• Écologique

L'aménagement ne travaille pas seulement une forme (paysagère), ni un outil (pour se loger, circuler...), il bouscule les milieux, des espèces. Donc, il faut ménager en même temps qu'aménager.

André Sauvage, **sociologue**, est professeur à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne.

• Deux attitudes opposées se font jour

L'attitude sceptique, d'abandon: fuck the context. Les représentants vedettes en sont (Shinoara, Koolhaas, Fuksas...); puisque pour eux, le chaos est inéluctable, ils jouent «en contre» et le magnifient, une acceptation de l'absurde du mythe de Sisyphe?

Les utopistes réalistes: contrer la dégradation de nos milieux de vie parce qu'étant humains, on tient au principe de responsabilité (Hans Jonas), et à notre capacité d'amender nos manières de faire, qui s'avèrent néfastes, à nous humains d'aujourd'hui et de demain.

Située dans la vision copernicienne d'un univers systémique et non plus de zones et de boîtes étanches, chaque micro décision, initiative (de transformation liée à l'aménagement) ne peut plus être protégée ni par la clandestinité (provisoire), ni absoute du qualificatif de vénielle rapidement oubliée (Jouzel démontre que la nature n'oublie rien).

Méthode

Il n'y a pas de recettes miracles...

Changement de point de vue. Initiatives pour constituer un environnement régional hybride (environnement pas seulement dehors, humains et non humains cf. B. Latour) propre à consolider le trépied DD environnement, économie et social.

Cibler les groupes avec lesquels l'élaboration d'une culture partagée est incontournable. Quatre apparaissent utiles dans le débat: les décideurs, maîtres d'ouvrage (les agendas 21 des villes...), les opérateurs et éclaireurs : entrepreneurs et industriels, les concepteurs, les professionnels, les chercheurs, les régulateurs (institutions de l'État qui régionalement, sont concernées par le DD : la DRE-DDE, la DIREN, l'ADEME...), les stimulateurs-moteurs de la société civile (associations, les regroupements citoyens , collectifs d'habitants) qui par leurs

révoltes, leurs émotions, la capacité de mobilisation de l'opinion jouent souvent un rôle de déclencheurs.

La démarche Éco-FAUR, avec ses ateliers programmés, s'inscrit dans cette ambition. Mais d'autres pistes devraient compléter cette méthode:

- **Un centre de ressources**

(bibliothèque en ligne Internet...), articulé aux institutions professionnelles existantes (conseils CAUE, Maisons de l'architecture, Conseils de l'Ordre archi, des ingénieurs...)

- **La diffusion d'expériences**

phares (labellisées) du point de Haute qualité environnementale, mais aussi les jugements explicités, argumentés, les controverses apparues, par exemple dans des revues...

- **Des relais professionnels**

Ne faudrait-il pas qu'à l'INSA, l'ENSAB en génie civil, dans les universités... on mette davantage de formations en place, type masters qui intègrent encore plus fortement ces dimensions, s'appuient sur des chercheurs et des professionnels reconnus pour les expériences, les innovations qu'ils ont pu introduire dans leurs conceptions et réalisations, pour assurer les formations.

- **Des réseaux d'expertise**

N'y aurait-il pas à faire vivre des réseaux d'expertise sur la mobilité, la biodiversité, la densité et les inciter à traiter du péri urbain, des littoraux, des équilibres écologiques dans les zones urbaines élargies etc.

Quels coûts?

Un calcul anthropo-écologique. On pense spontanément à mettre face à face écologie et économie. Objectivation qui évite de nous poser d'autres questions. Avancer des chiffres externalise et clôt de façon précipitée les interrogations.

Quel paradoxe nous traverse ?

On vise le pérenne quand nous sommes pris dans le présentisme, ou dans ce que Y. Michaud dénomme «le court-termisme», nous ne fonctionnons plus au principe d'espérance (Ernst Bloch) et comme nous ne voulons rien sacrifier, l'avenir pourrait nous contraindre par non pas le vide, mais les catastrophes (du tsunami aux typhons dévastateurs...).

Nos contemporains parient pour être gagnant-gagnant dans le présent, nous avons perdu le sens de la perte. Accepter de perdre immédiatement pour obtenir un bien supérieur à tempérament n'est plus audible. Mettre à échéance un bénéfice attendu, supporter une moindre valeur provisoire, n'est-ce pas une forme de coût, de concession qui est en cohérence avec cette idée que nous ne sommes ni propriétaires de l'univers, ni prédateur auto-destructeur sans souci des ressources végétales, animales et minérales.

Du présent faisons table rase !

La vertu, la morale qui est la nôtre tient dans la capacité que nous avons de nous infliger à nous-mêmes, à nos envies de la limitation, de l'auto frustration par auto-restriction (et contrôle éthique de soi) de nos désirs immédiats pour faire face à cette responsabilité d'humain que nous devons assumer. Plus clairement, ce refus d'esclavage à l'égard de nos aspirations de consommation et de jouissance, cette réticence représente la base du lien social à rebâtir autrement. Non plus sur la dépendance sociale, mais sur le devoir contractuel que nous avons à l'égard des «autres» dans l'environnement hybride

contemporain (temps: générations futures, lieux: autres sphères de la planète, autres milieux: les vivants). Ce contrat se fonde sur l'être-pour les autres, une forme de don. Les contraintes (limites de nos responsabilités) s'inscrivent dans cette négation de nous-mêmes: nous ne pouvons laisser en héritage, à nos enfants, des milieux naturels poubelles, pourris, porteurs de mort. Le leitmotiv qui donne la direction pourrait être: moins de biens, plus de liens.

Gouvernance, culture commune, coproduction

Pour mener à bien cette révolution silencieuse, au travers de l'expérience engagée dans Éco-FAUR, trois principes restent incontournables:

- **Apprentissage collectif**

Le DD n'est pas une nouvelle religion (perspective messianique, conquête d'une frontière), ni une nouvelle moralité (même s'il fait appel aux capacités éthiques), mais un processus d'apprentissage collectif s'inscrivant dans le débat public, visant à partager les interrogations et répondre aux questions concrètes (des effets des choix aujourd'hui sur les équilibres des milieux naturels et anthropiques de demain).

- **Expérimentation**

C'est le pari fait par la politique suivie, tout en ménageant un temps d'inflexion.

- **Évaluation**

Afin de ne pas réinventer la roue à chaque fois, et d'injecter dans les débats les éléments de critiques, voire de réformer les critères pour réorienter des choix.

Conclusion

Éco-FAUR constitue une orientation positive. Elle a besoin de se clarifier et d'élaborer autour des projets, des relais pour construire un environnement régional hybride, susceptible de dépasser l'état de conscience éclatée, quasi schizoïde auquel nous sommes confrontés.

D'un côté les connaissances avancent, les systèmes naturels sont mieux compris et de l'autre, il convient de lutter contre des postures de replis sur son pré carré, qui reviennent à éviter de se projeter de manière réaliste.

Le DD doit permettre de retisser de la cohérence d'action, donc des liens féconds, et pour cela, «il faut que ceux qui réfléchissent se rapprochent de ceux qui se remuent» suppliait déjà Diderot.

À propos de développement durable

• JEAN-MICHEL PERCHE

Quatre notions sont intéressantes à prendre en compte chaque fois que l'on s'interroge sur la dimension développement durable dans un projet. Essayer de discerner ce qui est expérimental, exemplaire, reproductible, irréversible.

Rappelons tout d'abord que nous sommes dans une culture de l'immédiateté, que la difficulté à se projeter sur le long terme, au niveau de la pensée comme au niveau des conséquences de nos choix (courage politique ou contradictions personnelles...) encombre.

La pertinence des décisions à prendre: sacrifier les effets d'annonce, accepter qu'il faudra attendre longtemps des effets et des résultats visibles, que choisir c'est aussi renoncer, sachant que nous sommes dans un système économique et politique où la prévention, le coût global, la prise en compte d'effets «non mesurables» (coût social et humain, etc.) sont des notions bien éloignées des critères de choix «classiques» des processus de décision actuels.

En 1985, après le 2e choc pétrolier, une grande quantité d'innovation possibles avaient été mise en lumière en matière d'économie d'énergie : la chute du prix du baril de pétrole qui a suivi a contribué à faire oublier immédiatement tout l'acquis qui avait été mise à jour; essayons aujourd'hui de ne pas répéter les errances d'hier.

Jean Michel Perche,
urbaniste, association des
urbanistes du Grand Ouest.

Tout le chemin parcouru dans le domaine du développement durable depuis 20 ans dans des pays voisins comme l'Allemagne, l'Autriche, la Scandinavie, etc... devrait nous éviter de mener des «expériences hasardeuses ; acceptons de nous «inspirer» des multiples projets déjà menés dans une démarche de développement durable et de les adapter à notre contexte culturel, social, économique et réglementaire ; là sera l'exemplarité recherchée ; restons néanmoins vigilant sur la reproductibilité de savoir-faire en matière de développement durable.

La démarche développement durable s'inscrit avant tout dans un contexte multi-paramètre qui par essence est unique. Là est une des plus grandes difficultés rencontrée; s'immerger dans le contexte est exigeant; faire coïncider, coexister et marier les attentes individuelles aux intérêts collectifs. Le développement durable est au carrefour des prises de conscience responsables, de l'anticipation politique et du développement nécessaire au bien être du plus grand nombre: l'écologie, la mémoire, l'art peuvent être les moteurs et les leviers d'un projet: enjeu majeur et passionnant des années à venir, ceci nécessitera audace et ambition partagées.

